

2013-2014

Guide Pratique

N°5



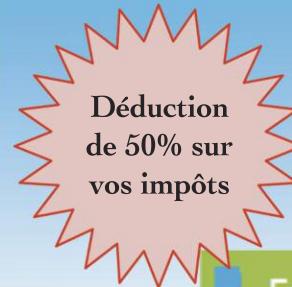
UNA

BOCAGE ORNAIS



SERVICES
A LA PERSONNE

24h / 24 h
7 j / 7 j



Vous pouvez bénéficier d'aides :

- Du Conseil Général
- Des mutuelles et Assurances
- Des Caisses de retraite

Entretien du logement

- Préparation des repas
- Hygiène et confort de la personne
- Aide à la mobilité
- Accueil de jour pour personnes Alzheimer
- Garde d'enfants



PERMANENCES
D'OUVERTURE

Du lundi au vendredi
De 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 18h

25, rue Sœur Marie Boitier
61600 La FERTE-MACE
Téléphone : 02.33.37.22.75



Le mot du Maire

dit o



CONCEPTION / RÉALISATION / RÉGIE :

Les Editions d'Astorg
60/64 av. du Général Leclerc
92100 Boulogne Billancourt
Tél. : 01 41 86 06 06

Dépôt légal 2^{ème} trimestre 2013

Directeur de la publication :
M. DALMONT Jacques,
Maire de La Ferté-Macé

Responsable communication :
Séverine GOUAULT

Tél. : 02 33 14 00 44

Courriel : dec@lafertemace.fr
Adjointe chargée de la communication :
Annick JARRY

Ont collaboré à ce numéro :
Laurence MARTIN, Damien VATINEL
et les services municipaux

Crédits photos :

Photothèque de la Ville
Plan de Ville fourni par la société APIC

Ville de La Ferté-Macé
Mairie - Place de la République
BP 129 - 61600 LA FERTE MACE
Tél. : 02 33 14 00 40

Courriel : mairie@lafertemace.fr
Site : www.lafertemace.fr



*Ce guide est entièrement financé
par les annonceurs. La commune
les remercie de leur participation.*

Nouvelle formule pour cette 5^{ème} édition du guide pratique. Comme les années précédentes, il est financé par les annonceurs, que je remercie. De format plus petit, il sera plus facile à garder dans un endroit accessible de la maison. Toute l'année, vous pourrez y faire appel pour trouver les coordonnées des organismes que vous recherchez (services publics, services de santé, commerçants et artisans, associations...).

La municipalité soutient activement tous ceux qui participent au bien vivre ensemble, en apportant son aide financière aux associations, mais également en apportant une aide humaine et technique, grâce à la mise à disposition et à l'implication du personnel municipal. C'est ainsi que les animations se sont multipliées ces derniers mois : fête médiévale, fête de la nature, exposition internationale de meccano, fête de la musique, fête foraine, triathlon, beach soccer, championnat de swin golf, feu d'artifice. Toutes ces animations se poursuivent, dès la fin août : motocross, braderie du centre-ville, course incendiaire, journée « sentez-vous sports », journées du patrimoine, journées mycologiques, marché de Noël...

Simultanément, la municipalité se mobilise pour l'économie et l'emploi, développe les équipements structurants comme le pôle de santé, la médiathèque, le foyer des jeunes travailleurs, des équipements sportifs.

C'est la diversité de ces actions qui permet à chacun de trouver sa place et s'épanouir à la Ferté-Macé.

Jacques DALMONT

Maire de La Ferté-Macé

Président de la Communauté de Communes La Ferté-St Michel



hôtel spa du Béryl***
Bagnoles de l'Orne

Restaurant avec terrasse panoramique



Séminaire, Mariage, Séjour groupe, Week-end remise en forme

Espace "Bien-être" ... Face au lac, proche casino
OUVERT TOUTE L'ANNÉE

02 33 38 44 44 - 1 rue des casinos - 61140 Bagnoles de l'Orne
www.hotel-bagnoles.com /// reservation@hotel-bagnoles.com



autodistribution

NORMANDIE MAINE

Pièces et accessoires
automobiles

Échappement
Filtration
Freinage
Pneumatiques
Amortisseurs et direction
Lubrifiants et additifs
Embrayage
Distribution
Batterie
Essuyage
Eclairage
Outilage



Ouvert
En Août

A Votre Service

Du Lundi au Vendredi
de 8h15 à 12h.

Le Samedi de 8h30 à 12h.



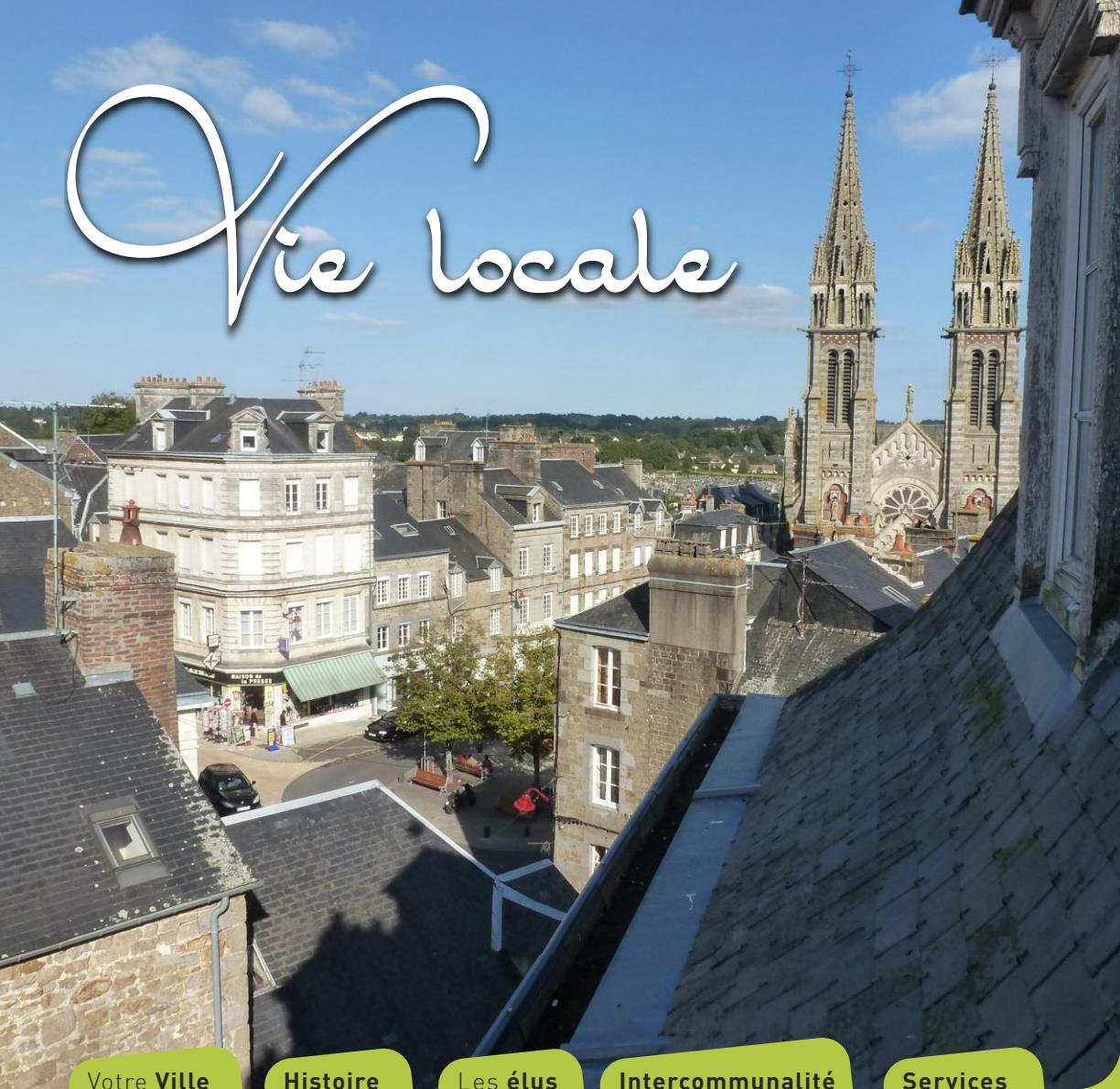
Agence de La Ferté Macé

23 Route de Falaise Tél : 02 33 14 14 34

Coordonnées GPS : 48° 36' 33.65" N 0° 21' 16.77" E

<http://normandie-maine.autodistribution.fr/>

Vie locale



Votre **Ville**

Histoire

Les élus

Intercommunalité

Services

Démarches administratives

L'information

Civisme - Sécurité

Votre Ville



FICHE D'IDENTITÉ

- Région* : Basse Normandie
- Département* : Orne
- Canton* : La Ferté-Macé (Chef lieu)
- Prefecture* : Alençon
- Intercommunalité* : Communauté de communes La Ferté-St Michel
- Nombre habitants Ville* : 6355 habitants (Insee 2010)
- Code postal* : 61600
- Superficie* : 2704 hectares
- Point culminant* : 286 m (Les Fieffes)
- Camping Municipal*
- Aire d'accueil camping-car* : Place de Neustadt (vidange, point d'eau) - Parking Base de Loisirs : La Brochardière
- Ville fleurie* ***
- Marché hebdomadaire* : le jeudi matin

Site : www.lafertemace.fr
Facebook : [facebook.com/LaFerteMace](https://www.facebook.com/LaFerteMace)
Twitter : twitter.com/LaFerteMace61

LA VILLE EST JUMELÉE AVEC



- L'Allemagne : Neustadt am Rübenberge (Allemagne) depuis 1980



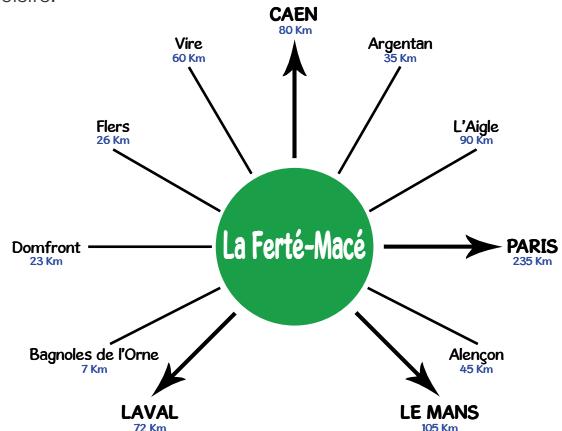
- L'Angleterre : Ludlow (Angleterre) depuis 1987



- Sénégal : Savoigne-Biffèche (Sénégal) depuis 1988

Basée **au sud de la Basse-Normandie**, La Ferté-Macé est chef-lieu de canton et se situe à environ 75 km de Caen, et 235 km de Paris. Accessible par l'A28 (45 km d'Alençon), et l'A88 (35 km d'Argentan), elle est également située sur l'axe ferroviaire Paris-Granville, correspondance par car SNCF, à Briouze et Argentan.

La ville est distante de 8 km de l'aérodrome de Bagnoles-de-l'Orne - Couterne, spécialisé dans l'aviation légère et de loisirs.





Boisée par le massif forestier des Andaines, proche de la ville thermale de Bagnoles-de-l'Orne et appartenant au Parc Naturel Régional Normandie Maine, la ville est le **cadre idéal pour effectuer des séjours «verts»**. Au-delà, La Ferté-Macé dispose, en son sein, d'un jardin public fleuri (Parc Barré Saint) doté de jeux pour enfants, et surtout d'une **base de loisirs de plus de soixante hectares** dont 28 hectares constituent un des plans d'eau les plus importants de l'Orne. Il n'est pas nécessaire d'aller loin pour se dépayser : lieu de détente, de promenade, de jeux sur terre comme sur l'eau etc... cet espace est une des richesses de la ville, autant à destination des visiteurs que des locaux. Fidèle à son statut de ville-centre, La Ferté-Macé a une activité commerciale importante avec de nombreux

commerçants et artisans dans son cœur de ville. De plus, son union commerciale (UCIA La Ferté-Macé - Président : Yves Jeanne) est extrêmement active et participe à la **défense et la promotion du commerce local pour dynamiser le centre ville**. Son programme annuel est riche en événements : marché de Noël, marché aux fleurs, fête des mères, braderie etc. On peut ajouter bien d'autres manifestations organisées par l'UCIA, la municipalité, le centre culturel, l'Office du Tourisme, etc, pour des animations de ville diverses et variées chaque année : **Citons entre autres** : La Fête des Voisins, Les Journées du Patrimoine, Le Festival des jeux, Pierres en Lumière dans l'Orne, la Braderie de septembre, Le salon de l'Habitat (1^{er} week-end de février).

Mais La Ferté-Macé est une ville riche en histoire ! Dans la ville, de nombreux éléments nous rappellent notre patrimoine. Quelques exemples :

- Le centre-ville est axé sur la **place Leclerc** et le **Monument aux Morts** (œuvre de Marcel Pierre, sculpteur local).
- L'église Notre-Dame**, construite au XI^e siècle, imposante et ornée de magnifiques vitraux. Ses clochers s'élèvent à 60 m de hauteur.
- La chapelle romane**, située à proximité de l'église, est classée monument historique.
- Le Musée du Jouet**, où sont exposés des jeux et jouets des 19^e et 20^e siècles. Pour clôturer ce bref tour des richesses de la Ferté-Macé, qu'il vous reste à découvrir et à approfondir, il est impératif de goûter la spécialité gastronomique locale : les tripes à la mode fertoise de renommée nationale. Ces tripes en brochette sont présentées de manière originale sur leur billette (bâtonnet en bois de coudrier). Accompagnées de notre production locale de cidre, poiré, pommeau ou calvados, il nous reste à vous souhaiter un bon appétit !



UNE VILLE FAÇONNÉE PAR SON INDUSTRIE TEXTILE

Au moyen-âge, le bourg possédait une place-forte située à l'emplacement de la place Neustadt, dénommée antérieurement place du Château. Cette forteresse dont l'un de ses barons au début du XI^e siècle, s'appelait Mathieu, lui apporta son nom (firmitas Mathei ou férita Mathei).

Un édifice du X^e siècle témoigne de cette époque, la Chapelle Romane dont il reste quelques travées et sa tour carrée qui était située à la croisée du transept.



Histoire

Le développement économique de ce bourg est fort ancien.

Dès le XV^e siècle, des sociétés commerciales fertoises vendaient des toiles fabriquées localement ou achetées à d'autres fabriques. Au siècle suivant, trois grandes foires rappellent les échanges avec les campagnes et les bourgs environnants : les foires saint Clément, saint Simon et saint Mathieu sans parler des foires mensuelles.

De 1730 à 1790, La Ferté-Macé vit un premier essor avec le développement du tissage à main puis un repli avec la Révolution Française et à nouveau une période de développement entre 1830 et 1860. Les entreprises de tissage à main purent se développer, notamment, grâce à des patrons entrepreneurs et à l'amélioration des « chemins de grandes communication » qui facilitèrent les déplacements entre la fabrique fertoise et leurs clients.

En 1860, les 128 fabricants fertois recensés faisaient travailler 15 à 20 000 tisserands à domicile pour la plupart des paysans-artisans dans 14 cantons environnants dont certains en Mayenne. Le Tissage à main de toile et de coutil, le blanchiment, la passementerie, le commerce de tissus, furent les bases de l'industrie textile fertoise de la seconde moitié du XIX^e siècle. Neuf tissages mécaniques furent construits, pour la plupart, à la périphérie de la ville, à cette époque, pour des raisons d'espace nécessaire, et de la recherche de cours d'eau pour les machines à

vapeur. Le premier fut créé en 1862, quatre suivirent en 1864, puis trois en 1874, et un dernier, de moindre importance, en 1875. En 1883, 1 588 ouvriers travaillaient dans les six principaux tissages mécaniques. La ville vivait au rythme des sifflets des usines, des entrées et sorties du personnel.

Cette activité était accompagnée d'entreprises annexes au tissage : blanchisserie, teinturerie, passementerie qui employaient 350 personnes en 1874. À ne pas oublier, un autre secteur d'activités, celui du bois, avec des scieries mécaniques fabriquant notamment des galoches et employant 250 salariés en 1880.

Ces développements industriels ont entraîné une évolution importante et rapide de la population : 5 663 habitants en 1846, 9 769 en 1876 ; les ouvriers quittent la campagne environnante pour venir habiter au plus près des usines. Rappelons que le solde migratoire pour la période 1866-1873 atteignit un chiffre remarquable de 2 792 individus. Puis la population régressa (6 208 habitants en 1911) avec les baisses d'activité de l'industrie textile concurrencée en partie par des pôles plus importants et bénéficiant notamment d'infrastructures économiques et de voies de communication routières, ferroviaires plus développées.

Cet essor industriel au XIXe siècle s'est accompagné du développement global de la ville :

- l'arrivée du chemin de fer en 1869
- un commerce dense et varié : en 1897, il est recensé 74 aubergistes / restaurateurs, 19 débitants de boissons / limonadiers, 21 boulanger, 37 épiciers, 16 merceries etc.
- la création d'institutions économiques, juridiques et financières : Chambre consultative des arts et manufactures (1848), Conseil de Prud'homme (1859), Caisse d'épargne et de prévoyance (1863), Sous-comptoir de la banque de France (1883) etc.
- en 1854, le conseil municipal arrête un important plan d'alignement et d'élargissement et de création de rues et en 1879, source de commodité et d'hygiène le circuit d'eau potable est inauguré.

Enfin, deux grands bâtiments viennent symboliser le développement urbain et industriel évoqué ci-avant : une nouvelle église consacrée en 1860 et achevée dans les premières années du XXe siècle et un imposant Hôtel de Ville inaugurés en 1901.

MICHEL LOUVEL

Sources : Revues du Pays Bas-Normand : La Ferté-Macé 1800-1914, tome 1, l'urbanisme et son évolution par Michel Louvel et le tome 2, une ville industrielle du textile par Jean-Claude Collin et Michel Louvel

Ses derniers ouvrages : « Méconnu et reconnu », qui retrace la vie du sculpteur fertois Marcel Pierre et « Jules Davoust : Un fertois, officier d'infanterie de marine « deux missions dans la région du Haut Fleuve ».

L'OFFICE DE TOURISME DU PAYS FERTOIS, D'ANDAINE ET DU HOULME (OTSI)

Les missions : promouvoir le territoire, accueillir et renseigner les touristes. Une conseillère en séjour, bilingue, reçoit les visiteurs. L'Office organise chaque année différentes manifestations et des visites guidées de La Ferté-Macé. Un partenariat actif avec la ville de La Ferté-Macé s'est engagé à travers l'organisation de plusieurs manifestations en commun.
ACCES WI-FI GRATUIT

Horaires d'ouverture au public :

Période scolaire : lundi au vendredi 10h-12h et 14h-17h (fermé samedi et dimanche).

Période vacances scolaires : du mardi au samedi de 10h-12h et 14h-17h (fermeture dimanche, lundi et jours fériés).

Contact :

11, rue de la Victoire - 61600 La Ferté-Macé

Tél./Fax : 02 33 37 10 97 - portable 06 75 40 61 88

courriel : otsi.la-ferte-mace@wanadoo.fr

Site Internet : <http://www.tourisme-lafertemace.fr>

Blog : <http://otsilafertemace.unblog.fr>

UCIA UNION COMMERCIALE ET INDUSTRIELLE

ET ARTISANALE

www.icia-lafertemace.fr

Ses missions :

Animer l'activité commerciale de la ville (à ce titre, l'U.C.I.A. organise de nombreuses animations et opérations commerciales)

- Représenter et défendre les intérêts des industriels, commerçants et artisans Fertois.
- Accueillir et conseiller les nouvelles entreprises

L'UCIA propose des chèques cadeaux utilisables chez les commerçants fertois. Ces chèques sont vendus aux comités d'entreprises, directeurs de sociétés locales mais aussi aux particuliers qui le désirent. La valeur varie de 10 € à 50 €.

Un cadeau original : offrez des chèques cadeaux !

Pour tous renseignements :

UCIA de La Ferté-Macé (02.33.37.10.97)

icia.lafertemace@orange.fr



GEOMAT

Selas de Géomètres-Experts

Notre Engagement d'Expert à la Mesure de vos Projets

**Topographie • Topométrie • Bornage • Division de propriété
Études d'aménagement • Ingénierie d'infrastructures**

2 avenue des Sorbiers - 61600 LA FERTÉ-MACÉ - Tél. 02 33 37 05 38 - Fax : 02 33 38 29 79
E-mail : agence.lafertemace@geomat.fr

CHARPENTE • COUVERTURE

couverture • zinguerie • bardage
rénovation • charpente • isolation
réparation • pose velux • étanchéité

Bernard
LECOMTE

18, avenue Thiers
61600 La Ferté-Macé

Tél. : 02 33 37 34 25
Fax : 02 33 37 72 70



Le Menn Olivier

Votre Audioprothésiste

EN OCTOBRE, OUVERTURE DE
VOTRE NOUVEAU CENTRE

9, rue d'Hautvie - 61600 La Ferté-Macé



- **ESSAIS GRATUITS**
- Assurance perte 4 ans **GRATUITÉ**
- *Satisfait ou échangé
pendant 3 mois*

TRAVAUX DE TELECOMMUNICATIONS & RÉSEAUX

Contact : Route d'Aubusson
61100 SAINT GEORGES DES GROSEILLERS
Tél. : 02 33 98 10 50 - Fax : 02 33 65 13 53



Les élus à votre écoute



LE MAIRE

DALMONT Jacques

j.dalmont@lafertemace.fr

Les conseils municipaux sont ouverts au public. En fin de séance, le maire invite l'assistance à s'exprimer sur les sujets abordés. Les délibérations du conseil sont annoncées par voie de presse et sur le site internet de la ville : lafertemace.fr

LES ADJOINTS AU MAIRE



POIRIER Noëlle

chargée de la Santé, Vie quotidienne
n.poirier@lafertemace.fr



MARY Michel

chargé de la Culture, des Loisirs et de l'Education (2nd degré)
m.mary@lafertemace.fr



DELAHAIE Jean-Luc

chargé de l'Environnement
jl.delahaie@lafertemace.fr



LETINTURIER Thérèse

chargée de la Solidarité et de l'Education (1^{er} degré)
mt.letinturier@lafertemace.fr



ROYER Claude

chargée du sport, des Loisirs et du Tourisme
c.royer@lafertemace.fr



FERON Guy

chargé des Travaux
g.feron@lafertemace.fr



JARRY Annick

chargée de l'Information et de la Communication
a.jarry@lafertemace.fr

LES CONSEILLERS MUNICIPAUX DÉLÉGUÉS



THEVENARD Didier

chargé du Logement et du Jumelage
d.thevenard@lafertemace.fr



CLEMENT Jacky

chargé du Budget et des Finances et des Assurances
j.clement@lafertemace.fr

LES CONSEILLERS MUNICIPAUX

- LE PAPE Yves
- RADIGUE LOUVEL Brigitte
- BOUDANT Marie-Claire
- QUERU Franck
- GIBIER Thierry
- LEBIGOT Jacques
- POINSIGNON François
- HERGAULT Yves
- MENON Fanny
- VAN AERDEN Christian
- LETISSIER Danielle
- QUENTIN Martine

LES CONSEILLERS DE L'OPPOSITION

- DECOURCELLE Thierry
- FONTAINE Maryline
- DEVALLOIS Pierre
- MOTIN Nicole
- LE MORE Henri
- RAMOND Paulette
- JEANNE Yves

JOSE COLLADO

Conseiller Général reçoit
le premier samedi de chaque
mois, de 10h à 12h.
Sur rendez-vous les autres jours.
Tél. : 06-62-43-02-66

Sénateurs :
Nathalie Goulet, Jean-Claude Lenoir

Député :
Joaquim Pueyo

Président du Conseil Général :
Alain Lambert

Président du Conseil Régional :
Laurent Beauvais

LE MÉDIATEUR DE LA RÉPUBLIQUE

Un délégué départemental aide des personnes physiques ou morales qui contestent une décision, un comportement de l'administration française ou d'une délégation de service public. Il recherche un règlement amiable, au cas par cas, en toute équité entre les deux parties.

Le délégué assure une permanence à la Préfecture de l'Orne. Il reçoit le citoyen sur simple demande.

Contact : Préfecture de l'Orne

Tél. : 02 33 80 62 18

www.mediateur-republique.fr

LE CONCILIATEUR DE JUSTICE

Il a pour but de trouver une solution amiable entre deux parties qu'elles aient ou non déjà saisi un juge.

Il intervient dans des conflits d'ordre civil (ex : troubles de voisinage, différents entre propriétaire et locataires...) ou d'ordre commercial (ex: litiges de la consommation, impayés...).

Le conciliateur de justice est saisi par simple lettre ou demande verbale auprès du greffe du tribunal compétent.

L'intercommunalité



Depuis le 1^{er} janvier 2013, a été créée une communauté de communes composée des communes de La Ferté-Macé et de Saint Michel des Andaines qui a pris la dénomination de « Communauté de communes La Ferté-Saint Michel » et dont le siège est fixé à la mairie de La Ferté-Macé.

COMPOSITION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE:

- Président : Jacques DALMONT
- 1^{er} Vice-Président : Sylvain JARRY, chargé des Finances et du Développement économique
- 2^{ème} Vice-Président : Thérèse LETINTURIER, chargée du Logement social
- 3^{ème} Vice-Président : Guy FERON, chargé de la Voirie et de l'Environnement

LES COMPÉTENCES TRANSFÉRÉES À LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS FERTOIS SONT LES SUIVANTES :

- Aménagement de l'espace communautaire
- Développement économique
- Voirie communautaire
- Politique du logement social d'intérêt communautaire
- Protection et mise en valeur de l'environnement

Le fonctionnement est assuré par des services “mutualisés”, avec transfert du personnel, lorsque la charge de travail le justifie. Les personnels des services espaces verts et voirie sont transférés à la Communauté de Communes. Une part du budget communal et de la fiscalité est transmise à la CDC mais le montant global des impôts payés par les habitants reste identique.

Services municipaux et communautaires



HOTEL DE VILLE ET SIÈGE DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Place de la République
Standard : 02 33 14 00 40
Fax : 02 33 38 86 14
courriel : mairie@lafertemace.fr
[ou cde@lafertemace.fr](mailto:cde@lafertemace.fr)
www.lafertemace.fr

DIRECTION GENERALE DES SERVICES - SECRÉTARIAT DU MAIRE ET DU PRÉSIDENT

Tél. : 02 33 14 00 46

Courriel : mairie@lafertemace.fr

Coordination et suivi du travail des services.
Préparation et suivi des réunions des assemblées.

Directeur : M. Christophe Alligné

POPULATION - CITOYENNETÉ - URBANISME

Tél. : 02 33 14 00 40

Courriel : affaires.generales@lafertemace.fr

Etat civil - Elections - Urbanisme - Passeport biométrique sur RDV -
Carte d'identité - Recensement militaire - Service des objets trouvés et perdu - Cadastre - Carte grise, permis de conduire - Locations des salles Maison Bobot, J. Rousseau, G. Philipe, J. Prévert et Mairie
Lundi, mardi, mercredi vendredi de 9h à 12h15 et de 14h à 17h.
Jeudi de 8h30 à 12h15 et de 14h à 18h.

Samedi (permanence état civil uniquement) de 9h30 à 12h.

RESSOURCES HUMAINES

Tél. : 02 33 14 00 43

Courriel : drh@lafertemace.fr

Responsable : M. Thierry Chatelin

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE - COMMUNICATION

Tél. : 02 33 14 00 44

Courriel : dec@lafertemace.fr

Responsable : Mme Séverine Gouault

Accompagnement aux entreprises et commerces, aide à l'implantation, animation vie économique (aménagement numérique, projet d'animation), gestion du site de la ville, réalisation du guide pratique et bulletins municipaux, salon et événements. Musée du jouet

FINANCES

Courriel : comptabilite@lafertemace.fr

Responsable : M. Jean-Luc Levannier

du lundi au jeudi de 8h à 12h45 et de 13h30 à 18h.

Vendredi de 8h à 12h45 et de 13h30 à 17h

POLICE MUNICIPALE

Tél. : 02 33 14 00 42

Courriel : police.municipale@lafertemace.fr

Responsable : M. Jean-Pierre Foubert

Surveillance générale en coordination avec la gendarmerie nationale - Sécurité entrées et sorties d'écoles - Contrôle du stationnement - Enlèvement des épaves automobiles - Gestion des chiens dangereux - Opération tranquillité vacances.

Lundi, mardi, jeudi de 8h15 à 12h et de 14h à 17h

Mercredi et vendredi de 8h15 à 12h et de 14h à 16h30

Samedi de 9h45 à 12h

SERVICES TECHNIQUES

16 Rue P. Neveu.

Tél. : 02 33 14 00 45

Courriel : services.techniques@lafertemace.fr

Responsable : M. Joël Monthulé

Voirie - Espaces verts - Bâtiments communaux - Patrimoine

Du lundi au jeudi de 8h à 12h et de 13h30 à 17h.

Vendredi de 8h à 12h et de 13h30 à 16h30

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (C.C.A.S.)

Résidence du Val Vert - 4 Rue d'Alençon

Tél. : 02 33 37 28 41

Courriel : ccas@lafertemace.fr

Responsable Mme Fabienne Moussay

Instruction des dossiers et suivi des bénéficiaires :

RSA - Contrats aidés - Banque Alimentaire - Micro-crédits

Permanences Mme Yvette Leroyer

Instruction des dossiers d'aide sociale - Aide ménagère - Hébergement en maisons de retraite - Bourses départementales - Cartes d'invalidité - Allocation compensatrice - Calcul des Quotients Familiaux

Permanences Mme Marie Laure Gru

Lundi, mardi et jeudi de 8h30 à 12h30 et de 14h à 17h

Mercredi de 8h30 à 12h30

Vendredi de 8h30 à 12h30 et de 14h à 16h30

LOGEMENT

Gestion des demandes de logement du parc social.

Établissement des baux du parc logement. Préparation et suivi de la commission logement. Jardins familiaux

Résidence du Val Vert

4 Rue d'Alençon

Tél. : 02 33 37 28 41

Courriel : ccas@lafertemace.fr

Responsable Mme Fabienne Moussay

Permanences Mme Marie Laure Gru

Lundi, mardi et jeudi de 14h à 17h.

Mercredi de 8h30 à 12h30. Vendredi de 14h à 16h30

EDUCATION JEUNESSE

14 rue Pasteur

Tél. : 02 33 14 00 41

Courriel : education.jeunesse@lafertemace.fr

Responsable : Mme Fabienne Moussay

Gestion des affaires scolaires, péri-scolaires, extra-scolaires. Inscriptions écoles maternelles et élémentaires publiques. Centres de Loisirs.

Secrétariat (Rue du 14 juillet) du lundi au vendredi de 14h à 17h

MAISON DE LA PETITE ENFANCE

6, Rue du 14 juillet

Tél. : 02 33 37 76 59

Courriel : petite.enfance@lafertemace.fr

Responsable : Mme Monique Gérard-Sallard

Multi-accueil - Relais Assistantes Maternelles (R.A.M) -

Club Parents-Enfants

Secrétariat du lundi au vendredi de 8h30 à 12h.

Ouverture multi-accueil :

du lundi au vendredi de 7h15 à 18h15

SPORTS ET LOISIRS

Rue St Denis

Tél. : 02 33 37 47 00

Courriel : sports.loisirs@lafertemace.fr

Responsable : M. Philippe Madelaine

Base de Loisirs - Location des gîtes, de la salle des gîtes, de la salle des 3 îles et de la salle Guy Rossolini. Activités sportives. Gestion des Gymnases. Salle de remise en forme. Poney-club de la Peleras

du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 18h

MEDIATHEQUE

Cour du Grand Turc, Rue St Denis

Tél. : 02 33 37 47 67

Courriel : bibliotheque@lafertemace.fr

Blog : www.oeildelabib.fr

Responsable : Mme Marie-Liesse Guénérie

Collections empruntables sur tous supports - Espace Multimédia - Animations - Saison Culturelle (programme, vente des billets)

Mardi, jeudi et vendredi de 14h à 18h

Mercredi de 10h à 12h et de 14h à 18h

Samedi de 10h à 12h et de 13h à 16h30

POINT INFORMATION JEUNESSE (P.I.J)

Cour du Grand Turc, Rue St Denis

Tél. : 02 33 38 85 61

Courriel : pij@lafertemace.fr

Permanences : M. Christian Lemée

Mardi et vendredi de 14h à 18h30

Mercredi de 10h à 12h et de 13h30 à 18h30

Séjours linguistiques - logements jeunes - jobs d'été,

Chantiers de jeunes - Envie d'agir - Point Europe -

Kart'@+, Cart@too,

RESIDENCE DU VAL VERT (F.R.P.A.)

4 Rue d'Alençon

Tél. : 02 33 37 38 10

Courriel : frpa@lafertemace.fr

Responsable Mme Fabienne Moussay.

Maîtresse de maison : Mme Nicole Clément

Gestion de 56 logements pour personnes âgées valides.

RESTAURANT MUNICIPAL

Rue A. Lainé

Tél. : 02 33 37 36 06

Courriel : restaurant.municipal@lafertemace.fr

Responsable : Mme Marie-Christine Chatel

Cuisine centrale en liaison chaude - Élaboration des menus - Gestion des achats-Facturation.

CAMPING MUNICIPAL

Bd Hamonic

Tél. : 06 76 86 67 20

Courriel : sports.loisirs@lafertemace.fr

CIMETIERE

Rue d'Alençon

Tél. : 06 88 64 19 18

Gardien : M. Guillaume Gautier

Services publics

permanences

MAISON DES SERVICES PUBLICS ACCÈS PARKING RUE D'HAUTVIE OU 26 RUE A. MACÉ

Caisse d'Allocations Familiales (CAF)

Accessibilité à une borne Caf : consultation des dossiers, Téléchargement de formulaires de demande...Prestations familiales : le mardi de 9h à 12h.

Accompagnement social et familial (CAF)

Tél. : 02-33-30-47-52
www.caf.fr

Mme Letissier Danielle :
le lundi et le mercredi matin de 9h à 12h.
Mme Richard : le lundi de 9h à 12h.
Possibilités de visites à domicile.

CPAM

Tél. : 3646
www.ameli.fr

Ouvert au public les lundis, mercredi et jeudis :
de 9h à 12h30 et de 13h30 à 16h30.

CARSAT Normandie (service social)

Numéro unique d'appel : 3960
Le service retraite (calcul, droits...) n'existe plus sur la Ferté-Macé. Toutefois, le Service Social Régional de la CARSAT Normandie intervient auprès des assurés sociaux du régime général : Il travaille en coordination avec tous les autres intervenants sociaux.
Sur RDV le mardi.

Pôle Emploi :

Tél. : 39 49
www.pole-emploi.fr
Accueil-Information, Conseils - Consultations d'offres d'emploi et de formations - Avis de concours
Documentation sur les Métiers et la Création d'entreprise.
Inscriptions (ANPE-ASSEDIC)
Point Relais La Ferté-Macé
Animateur d'équipe : Mme Rio Christèle
Tél. : 02 33 37 34 79 - Fax : 02 33 37 69 61
Accueilli les lundis, mardis et mercredis de 8h30 à 12h30, et de 13h15 à 17h. Jeudi de 8h30 à 12h30.
Vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h15 à 15h30.

Association Phénix

Tél : 02 33 38 05 75
Courriel : association.phenix@free.fr
Responsable : Mme Lefèvre Aline
Conseillère en insertion professionnelle : Mme Hardy Leïla
Ouvert au public : le lundi de 13h30 à 16h30. Du mardi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 16h30.

Consultation avancée en Alcoologie, addictologie consultation cannabis (ANPAA)

Tél. : 02 33 26 89 16 (Alençon)
Mme LENOTRE, psychologue, le mardi de 9h30 à 16h30 sur rendez-vous.
Dr PANTIGA, médecin addictologue.

SPIP - Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation

Tél. : 02 33 12 20 70 (Argentan)
Le mardi sur rendez-vous.

MAISON BOBOT
22 RUE DE LA BARRE**Cap emploi**

www.capemploi.net

Les services de Cap emploi s'adressent :

- Aux personnes handicapés engagées dans une démarche active d'accès ou de retour à l'emploi en milieu ordinaire de travail
- Aux employeurs privés ou publics, quel que soit leur effectif
Une permanence a lieu tous les vendredis de 9h15 à 12h30 et de 13h30 à 16h (sur rendez vous uniquement)
La demande d'inscription se fait par le biais de pôle emploi ou auprès de Cap Emploi 48 rue Lazare Carnot, 61008 ALENCON, Tél. : 02 33 31 01 31

**Fédération Départementale
des Syndicats d'Exploitants Agricoles (F.D.S.E.A)**
3^e mercredi de chaque mois, de 14h30 à 16h30**Union Fédérale des Consommateurs**

Le jeudi, tous les 15 jours, de 17h30 à 18h30

Mutualité Sociale Agricole (M.S.A)

Permanences : 9h30-12h, les 1^{er} et 3^e jeudis de chaque mois

**Centre Local d'Information et
de Coordination Gérontologique (C.L.I.C) du Bocage**
les 1^{ers} et le 3^e mercredis de chaque mois de 10h à 12h.**Agence Départementale d'Information
sur le Logement (ADIL)**

Les 1^{ers} jeudis du mois, de 10h à 12h sur rendez-vous, à La Ferté-Macé. Pour les rendez-vous et tous renseignements, s'adresser à l'ADIL :

88, rue Saint Blaise - 61000 Alençon

Tél. : 02 33 32 94 76

Site : www.adil.org/61

Cours d'Anglais

Carolyn Wilson 02 33 26 15 15 / 06 45 26 89 43

Courriel : carolynwilson@live.fr

QUARTIER JACQUES PREVERT
16 RUE PASTEUR**Centre d'Action Sociale du Conseil Général**

Responsable de secteur : Mme Keenan Laure

Permanences : Mme Naranjo Sylvie, Mme Bellet Isabelle et Mme Lesgourgues Jeannine (assistantes sociales).

Tél. : 02 33 37 46 04 - Fax : 02 33 37 03 11

Toutes les permanences ont lieu sur rendez vous, le mardi et le jeudi de 10h à 12h, au service social de La Ferté-Macé, pour rencontrer Mme Bellet et Mme Naranjo. Mme Lesgourgues reçoit le mercredi, de 10h à 12h.

L'Etape :

Permanence tous les lundis, de 14h à 17h

(informations sur le co-voiturage, la location de cyclos et voitures, insertion professionnelle)

Renseignements : agence de Flers

Tél. : 02 33 64 47 89

23 RUE PASTEUR**Centre Médico-psychologique infanto-juvénile**

Tél : 02 33 37 33 50

**CENTRE CULTUREL DU GRAND TURC
RUE ST-DENIS****Armée de Terre**

le 1^{er} mercredi de chaque mois, de 14h à 16h

La Mission Locale des jeunes du Bocage

sur RDV

Tél : 02 33 64 43 33

**Centre d'Information du Droit des Femmes
et des Familles (CIDFF de l'Orne)**

Permanence juriste :

Le jeudi de 9h à 12h et de 12h à 13h, sur RDV

Tél. : 02 33 64 04 11

RUE DU 14 JUILLET

CAMSPP

Pour les enfants prioritairement jusqu'à l'âge de 3 ans.
Accompagnement des parents dans la compréhension des difficultés de leur enfant et la recherche de solutions.
Se renseigner auprès du service petite enfance.
Protection Maternelle et Infantile (P.M.I)
Un médecin et une puéricultrice assurent une consultation de nourrissons le 2^e et 4^e mardi de chaque mois, de 9h30 à 11h30.
Permanences de la puéricultrice tous les mardis de 10h à 11h

AUTRES

Syndicats

- C.G.T. : 34, rue des Fossés St Denis
Tél. : 02 33 37 25 77
- C.F.D.T. : 36, rue des Fossés St Denis
Tél. : 02 33 37 29 37
- C.F.T.C. : 38, rue des Fossés St Denis
Tél. : 02 33 37 27 47

Centre Médico-Psychologique (C.M.P) Adultes

Centre Hospitalier : Rue Soeur Marie Boitier
Tél. : 02 33 37 31 51

AUTRES SERVICES PUBLICS

Gendarmerie

Bd de la Forêt d'Andaines
Tél. : 02 33 14 03 33

Perception-Trésor Public

20, rue du Chanoine-Laigre
Tél. : 02 33 37 02 02
Ouvert au public :
lundi, mardi et vendredi de 9h à 12h et de 14h-16h.
Jeudi de 8h30 à 12h30 et de 14h à 16h

Bureau de poste

32, rue aux Cordiers
Tél. : 02 33 30 64 00
Ouvert au public :
du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 14h à 17h30.
Samedi de 8h30 à 12h
Dernière levée du courrier :
16h30 du lundi au vendredi et 12h le samedi.

Inspection de l'Education Nationale

10 Rue de Versailles
Tél : 02 33 14 00 81 - Fax : 02 33 14 00 82

Déchetterie (SIRTOM de Flers)

rue de la Roussinière - ZI Beauregard
Tél : 02 33 38 44 81

HOPITAL, Centre Hospitalier Intercommunal des Andaines

rue Soeur Marie Boitier
Tél : 02 33 30 50 50

C.M.P.R La Clairière

BP 49, rue soeur Marie-Boitier
Tél : 02 33 37 50 00

EHPAD (Maison de retraite et Maison de Santé)

Les Charmilles Blanches et L'air du Temps
Rue soeur Marie Boitier
Tél : 02 33 30 50 50

Centre Accueil Thérapeutique à Temps Partiel (CATTP)

20, rue d'Alençon
Tél : 02 33 37 12 50

Centre de planification et d'éducation familiale

(géré par le Conseil général de l'Orne)

Consultations gratuites et confidentielles, sur rendez-vous
le mercredi après-midi au Centre Hospitalier de la Ferté-Macé rue Soeur Marie Boitier
Tél : 02 33 30 50 32

Démarches administratives

Pièces désirées	Où s'adresser ?	Pièces à fournir	Coût	Observations
Carte nationale d'identité (CNI)	Mairie du domicile	<ul style="list-style-type: none"> copie intégrale d'acte de naissance (de moins de 3 mois) si CNI périmée depuis plus de 2 ans ou 1^{ère} demande 2 photographies d'identité couleur (récentes et identiques : 32x36mm cadrées du sommet du crâne jusqu'au menton) carte nationale d'identité ou pièce officielle d'identité avec photographie justificatif de domicile (de moins de 3 mois) si perte CNI : déclaration établie par la mairie + 25 € de timbres fiscaux si vol, déclaration établie par la police + 25 € de timbres fiscaux en plus des originaux, photocopies de l'ensemble des documents demandés 	Gratuit	<ul style="list-style-type: none"> valable 10 ans mineur : autorisation du représentant légal si divorce : copie du jugement, acte de naissance. majeur chez un tiers : justificatif de domicile au nom du tiers, attestation du tiers, CNI du tiers personne née à l'étranger ou en France de parents étrangers : fournir preuve nationalité française pour 1^{ère} demande
Autorisation de sortie du territoire	Mairie	<ul style="list-style-type: none"> livret de famille - CNI du mineur - jugement de divorce (mineur) 	Gratuit	<ul style="list-style-type: none"> présence d'un parent
Certificat de nationalité française	Greffe du Tribunal d'instance du domicile	<ul style="list-style-type: none"> livret de famille toute pièce prouvant votre nationalité française 	Gratuit	<ul style="list-style-type: none"> présence d'un parent
Copie d'acte de décès	Mairie du lieu du décès service-public.fr ou Mairie du domicile du défunt	<ul style="list-style-type: none"> date de décès nom, prénoms 	Gratuit	

Pièces désirées	Où s'adresser ?	Pièces à fournir	Coût	Observations
Copie d'acte de mariage	Mairie du lieu du mariage service-public.fr	<ul style="list-style-type: none"> • date du mariage • noms et prénoms • CNI 	Gratuit	<ul style="list-style-type: none"> • joindre enveloppe à vos nom et adresse - Français mariés à l'étranger s'adresser à : Ministère des Affaires Etrangères - Service Central de l'Etat Civil BP n° 1056 44035 Nantes Cedex
Copie d'acte de naissance	Mairie du lieu de naissance service-public.fr	<ul style="list-style-type: none"> • date de naissance • noms, prénoms des parents (nom de jeune fille pour la mère) • CNI 	Gratuit	<ul style="list-style-type: none"> Attention : si le demandeur n'est pas l'intéressé, il doit être son descendant • joindre enveloppe à vos nom et adresse • Français nés à l'étranger s'adresser à : Ministère des Affaires Etrangères – Service Central de l'Etat Civil BP n° 1056 44035 Nantes Cedex
Extrait de casier judiciaire	Casier Judiciaire National 107, rue du Landreau 44317 Nantes cedex 3 service-public.fr	<ul style="list-style-type: none"> • pièce d'identité 	Gratuit	www.cjn.justice.gouv.fr
Légalisation de signature	Mairie	<ul style="list-style-type: none"> • pièce d'identité 	Gratuit	Se présenter en personne et signer le document à la mairie
Livret de famille (duplicata)	Mairie du lieu du mariage ou du domicile	<ul style="list-style-type: none"> • date de mariage • état civil des conjoints et des enfants • pièce d'identité 	Gratuit	

Pièces désirées	Où s'adresser ?	Pièces à fournir	Coût	Observations
Passeport	Mairie de son choix (si inscrite parmi celles pouvant délivrer des passeports).	<ul style="list-style-type: none"> 1 photographie d'identité selon normes justificatif de domicile de moins de 3 mois ancien passeport et copie intégrale de l'acte de naissance / à défaut de passeport copie recto/verso de la CNI. Pour chaque enfant : copie intégrale de l'acte de naissance - pièce d'identité du demandeur - 2 photographies d'identité si besoin jugement de divorce des parents [mineur] si personne née à l'étranger, preuve de la nationalité française en plus des originaux, photocopies de l'ensemble des documents demandés 	Adulte : 86 € en timbres fiscaux Mineurs de 15 à 17 ans : 42 € en timbres fiscaux Moins de 15 ans : 17 € en timbres fiscaux	
Attestation d'accueil	Mairie du domicile	<ul style="list-style-type: none"> pièce d'identité 2 justificatifs de domicile revenus des 3 derniers mois en plus des originaux, photocopies de l'ensemble des documents demandés 	Timbre fiscal à 30 € au Trésor Public	• présence du demandeur
Carte grise	Préfecture	<ul style="list-style-type: none"> certificat de non-gage demande d'immatriculation justificatif d'identité et de domicile 	Selon tarif en vigueur	Formulaire à remplir à la Préfecture ou Mairie du domicile
Déclaration de naissance	Mairie du lieu de naissance	<ul style="list-style-type: none"> livret de famille (ou CNI) certificat du praticien 	Gratuit	Dans les 3 jours qui suivent la naissance
Déclaration de décès	Mairie du lieu du décès	<ul style="list-style-type: none"> livret de famille du défunt certificat de décès pièce d'identité du déclarant et du défunt 	Gratuit	Dans les 24h qui suivent le décès
Reconnaissance de l'enfant anticipée conjointe ou non conjointe	N'importe quelle mairie ou mairie du lieu de naissance	<ul style="list-style-type: none"> CNI des déclarants 	Gratuit	

Pièces désirées	Où s'adresser ?	Pièces à fournir	Coût	Observations
Concession de cimetière	Mairie	<ul style="list-style-type: none"> • pièce d'identité • justificatif de domicile 	Selon tarif en vigueur	Durée 15 ou 30 ans Pas d'achat de concession anticipé
Demande de célébration de mariage	Mairie du lieu de naissance service-public.fr ou Mairie du domicile ou de résidence de l'un des futurs époux	<ul style="list-style-type: none"> • justificatif de domicile • un dossier à remplir sera remis par le service « Etat Civil » 		<p>Se présenter si possible 2 mois avant la célébration</p> <ul style="list-style-type: none"> • doit être célébré à la mairie du domicile ou de résidence de l'un des deux époux ou domicile des parents
Permis de construire	Mairie au service « Urbanisme »	<p>Dossier (4 à 8 exemplaires)</p> <ul style="list-style-type: none"> • formulaire renseigné • pièces graphiques (plan, photos, croquis) • notice descriptive 	Gratuit (pas de frais de dossier) mais taxes sur les constructions à prévoir	Renseignement auprès du service
Recensement militaire	Mairie	<ul style="list-style-type: none"> • CNI • livret de famille 	Gratuit	Démarche effectuée par le jeune à 16 ans
Déclaration préalable	Service Urbanisme	<ul style="list-style-type: none"> • Formulaires à renseigner • Plan cadastral • Photo 	Gratuit	Vérandas, abri de jardin, changement de portes, fenêtres, clôtures...

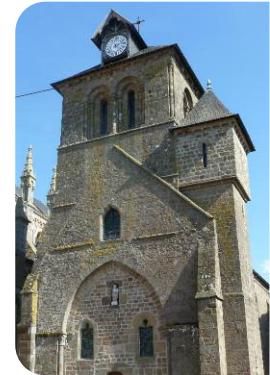
VOUS ARRIVEZ À LA FERTÉ-MACÉ

Pensez à effectuer votre changement d'adresse, à ouvrir vos compteurs, à modifier vos abonnements...

Vous emménagez, vous déménagez

Demandez une autorisation de stationnement sur la voie publique au moins trois semaines avant la date du déménagement. Le formulaire est disponible sur le site internet de la ville www.lafertemace.fr ou service Population- Citoyenneté - Urbanisme

Tél. : 02 33 14 00 40

**Signalez votre arrivée ou votre départ :**

à votre agence EDF-GDF, à votre agence VEOLIA, à vos établissements financiers, à votre opérateur de téléphonie, aux services des impôts, à la CAF, à vos compagnies d'assurance et de mutuelle, à votre caisse de retraite, à la Poste pour le suivi de votre courrier.

Effectuez rapidement votre changement d'adresse sur : votre carte grise (dans le mois suivant votre changement d'adresse), votre carte d'identité, votre passeport. Inscrivez-vous sur la liste électorale.

Le recensement militaire se fait au cours du seizième anniversaire.**Inscrivez vos enfants**

Ecoles publiques : auprès du Service Education Jeunesse (cf page Services Municipaux)

Ecole Privées : auprès du Chef d'Établissement

***Vous arrivez à La ferté-Macé***

Vous souhaitez être convié(e) à la cérémonie d'accueil des nouveaux arrivants, retournez le coupon joint au Service Développement Économique et Communication,
Mairie - BP 129 - 61600 LA FERTE-MACE

Nom _____

Prénom _____

Adresse _____

Courriel _____

Nombre de personnes composant le foyer : _____ adultes : _____ enfants : _____

L'information

TOUT SAVOIR SUR VOTRE VILLE

Le journal municipal

Ce magazine est édité trois fois par an et vous informe sur les réalisations, les projets municipaux ainsi que sur la vie de notre cité : infos pratiques, actualités, idées de loisirs, portraits de nos entreprises, histoire locale, vie des associations et des commerces.... Il est consultable sur le site internet de la ville en document feuilletable. Les archives y sont également disponibles. Il est distribué dans toutes les boîtes aux lettres de la commune et mis à disposition du public à l'accueil de la mairie. Si vous ne recevez pas le journal municipal, n'hésitez pas à vous adresser au service communication de la mairie. Tél. : 02 33 14 00 44 En signalant un dysfonctionnement, vous nous permettrez d'améliorer la qualité de vie

Internet

www.lafertemace.fr

Découvrez ou redécouvrez votre ville et son actualité, promenez vous sur son site officiel : vous y trouverez toutes les informations utiles dans des domaines aussi variés que les loisirs, la vie scolaire, l'urbanisme, l'environnement, les associations, les entreprises ainsi que l'accès direct aux pages facebook et twitter.

Facebook : facebook.com/laFerteMace

Twitter : twitter.com/LaFerteMace61



A l'image de la commune, votre guide pratique évolue. Afin de nous aider à le compléter et l'améliorer, nous vous remercions de bien vouloir remplir ce coupon si vous constatez une erreur, un oubli ou encore une mention périmée.

Retourner ce coupon en mairie à l'adresse ci-dessus mentionnée

Nom et prénom _____

Adresse _____

Téléphone _____

Corrections à apporter : _____

Remarques et suggestions : _____

Affichage

De nombreuses manifestations sont annoncées par affichage grâce au mobilier urbain ou dans les commerces et lieux publics. Les arrêtés, délibérations, avis d'enquête, publications de bans, etc peuvent être consultés en mairie sur les panneaux administratifs

Archives municipales

Accès aux documents administratifs et consultation des registres d'état civil. Consultables aux jours et horaires d'ouverture de la mairie

Tél. : 02 33 14 00 40 ou mairie@lafertemace.fr

Autres documents d'information

- le guide pratique annuel
- le plan de la ville
- les plaquettes d'informations éditées par les organismes publics et associations
- le dépliant de l'Office de Tourisme

Ces documents sont à la disposition du public en mairie.

Si vous souhaitez recevoir l'un de ces documents

Mairie - Service Communication

Place de la République - 61600 LA FERTE MACE

Tél : 02 33 14 00 44 ou par Fax : 02 33 38 86 14

Ou par mail : dec@lafertemace.fr

LA LOCATION DE SALLES

Plusieurs salles sont mises à disposition du public : particuliers, associations... courrier ou courriel de demande à adresser, de manière générale à :

M. Le Maire
Mairie de La Ferté-Macé
Place de la République
61600 La Ferté-Macé
mairie@lafertemace.fr

A La Maison Bobot

Rue de la Barre

3 salles sont mises gratuitement à disposition des associations ou organismes divers fertois, sans but lucratif, pour des réunions ou permanences.

Nombre de places : de 10 à 40 en fonction des salles
Renseignements et planning de disponibilité auprès du Service Population - Citoyenneté - Urbanisme.

Tél. : 02 33 14 00 40

Salle Gérard Philipe (spectacles et cinéma)

Centre Culturel du Grand Turc - Rue St Denis

Une salle avec gradins, d'environ 180 places, mise à disposition payante suivant les disponibilités.

Renseignements et planning de disponibilité auprès du Service Population - Citoyenneté - Urbanisme.

Tél. : 02 33 14 00 40

Salle Jacques Rousseau

Centre Culturel du Grand Turc - Rue St Denis

une salle d'expositions (peintures, sculptures, œuvres et travaux artistiques ou artisanaux divers) ou salle de mini-concerts ou conférences

Renseignements et planning de disponibilité auprès du Service Population - Citoyenneté - Urbanisme.

Tél. : 02 33 14 00 40

Marché Couvert

Location possible pour réunions, vins d'honneur...

Nombre de places : 170

Renseignements et planning de disponibilité auprès du Service Population - Citoyenneté - Urbanisme.

Tél. : 02 33 14 00 40

Centre Jacques Prévert

2 salles mises à disposition des écoles Jacques Prévert et autres associations ou organismes divers.

Renseignements et planning de disponibilité auprès du Service Population - Citoyenneté - Urbanisme.

él. : 02 33 14 00 40

Salle Guy Rossolini (Salle omnisports)

Stade Gaston Meillon, Bd Hamonic

Gratuité accordée une fois par an aux associations fertoises

Nombre de places jusqu'à 1000 debout

Renseignements et planning de disponibilité auprès du Service Sports et Loisirs.

Tél. : 02 33 37 47 00

Salle des 3 îles

Accès Route de Domfront,

Nombre de places assises : 80

Renseignements et planning de disponibilité auprès du Service Sports et Loisirs.

Tél. : 02 33 37 47 00

Salle des Gîtes

Route de Domfront, accès chemin de La Lande

Gratuité accordée une fois par an aux associations fertoises

Nombre de places assises : 50

Renseignements et planning de disponibilité auprès du Service Sports et Loisirs.

Tél. : 02 33 37 47 00

Civisme - Sécurité

LE RECENSEMENT CITOYEN OBLIGATOIRE

Tout jeune de nationalité française doit se faire recenser entre la date anniversaire de ses 16 ans et la fin du 3^{ème} mois suivant.

C'est une démarche obligatoire.

Contact : Police Municipale

Tél. : 02 33 14 00 42

Courriel : dsn-csn-cae@sga.defense.gouv.fr

PRÉ-PLAINE EN LIGNE

Ce service vous permet d'effectuer une déclaration pour des faits d'atteinte aux biens (vols, dégradations, escroqueries...) dont vous êtes victime et pour lesquels vous ne connaissez pas l'identité de l'auteur.

Cette démarche vise essentiellement à vous faire gagner du temps lors de votre présentation à l'unité ou service choisi.

www.pre-plainte-en-ligne.gouv.fr

OPÉRATION TRANQUILLITÉ VACANCES

Durant votre absence en juillet et/ou en août, les services de police et de gendarmerie peuvent, sur demande, surveiller votre domicile au cours de leurs patrouilles quotidiennes.

Contacts : Bureau de Police ou gendarmerie



STATIONNEMENT

Stationnement unilatéral alterné : le changement de côté doit s'effectuer la veille du 1^{er} et du 16 de chaque mois entre 20h30 et 21h.

Stationnement interdit sur les espaces piétons

Zone bleue

Disque obligatoire, le temps de stationnement écoulé (1h30), le véhicule doit être déplacé.

Stationnement réservé aux handicapés

Le stationnement ou l'arrêt sur un emplacement réservé aux véhicules portant une carte de stationnement de modèle communautaire pour personne handicapée, ou un macaron GIC ou GIG, est considéré par le code de la route comme gênant (article R. 417-11, I, 3^o). L'infraction est punie de l'amende prévue pour les contraventions de la quatrième classe. Le montant de l'amende forfaitaire est de 135 euros,.

Des places réservées se trouvent sur chaque parking du centre ville

ATTENTION AUX ARNAQUES

Lorsque vous avez un doute (démarchage à domicile, par téléphone) adressez-vous à la Mairie.

Pour ne plus recevoir d'appels de prospection commerciale ou signaler un appel de prospection commerciale non désiré, gênant ou abusif, vous pouvez vous inscrire sur www.pacitel.fr. Sur internet, ne donnez jamais votre code de carte bleue... dans le cas de litiges contacter les associations de consommateurs.

NOTRE CONSEIL : SOYEZ VIGILANTS

Pour plus d'informations :

Le site Internet de la DGCCRF : www.dgccrf.minefi.gouv.fr
Tél. : 3939 « Allô, Service Public » (0,12 € la minute)

Info Service Consommation

La direction de la Concurrence, de la Consommation et de la Répression des Fraudes de votre département

L'Institut National de la Consommation : www.conso.net

PROPRETÉ ET SALUBRITÉ

Il est interdit d'effectuer les dépôts de quelque nature que ce soit, sauf autorisation spéciale, sur toute partie de la voie publique, d'y pousser ou projeter les ordures ou résidus de toute nature.

NEIGE, FEUILLES, VERGLAS

Par temps de neige, glace ou verglas, les propriétaires ou locataires sont tenus de casser la glace, de balayer et de relever la neige devant leur habitation de façon à permettre le passage des piétons et l'écoulement des eaux le long des caniveaux.

En cas d'accident, les propriétaires ou locataires, peuvent être tenus pour responsables.

A l'automne, il appartient aux propriétaires de ramasser les feuilles mortes provenant de leurs arbres de jardin.

En zone urbaine, le brûlage à l'air libre étant interdit, les solutions sont le compost ou la déchetterie

ENTRETIEN DE LA PROPRIÉTÉ PRIVÉE

Les riverains sont tenus d'élaguer leurs arbres, arbustes et haies en bordure des voies. Ils doivent veiller à ce que les branches ne puissent pas toucher les câbles électriques ou téléphoniques, ni cacher les panneaux de signalisation.

TAILLE DES VÉGÉTAUX, BRÛLAGE

La taille des haies et des arbres bordant la voie publique doit être pratiquée par les propriétaires en temps utile.

(Arrêté Préfectoral du 29/06/95) : la destruction du gui sur les arbres fruitiers et les peupliers est obligatoire.

La destruction des chardons est rendue obligatoire.

Celle-ci devra être opérée au plus tard avant la floraison.

Pour les déchets verts : les emporter en déchetterie ou enlever le panier de votre tondeuse, la coupe s'éliminera d'elle-même. Attention : de toute façon, ces déchets ne peuvent être déposés en sacs poubelle, les agents collecteurs ne les ramasseront pas.

TRAVAUX ... DES HORAIRES À RESPECTER !

Les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore, tels que tondeuses à gazon à moteur thermique, tronçonneuses, perceuses, raboteuses ou scies mécanique ne peuvent être effectués que :

Les jours ouvrables de 8h à 12h et de 14h à 19h

Les samedis de 9h à 12h et de 15h à 19h30

Les dimanches et jours fériés de 10h à 12h



LUTTE CONTRE LE BRUIT ARTICLE R1334-31

Aucun bruit particulier ne doit, par sa durée, sa répétition ou son intensité, porter atteinte à la tranquillité du voisinage ou à la santé de l'homme, dans un lieu public ou privé, qu'une personne en soit elle-même à l'origine ou que ce soit par l'intermédiaire d'une personne, d'une chose dont elle a la garde ou d'un animal placé sous sa responsabilité.

(Arrêté Préfectoral du 20/02/91) Sur la voie publique et dans les lieux publics ou accessibles au public, sont interdits les bruits gênants par leur intensité et notamment ceux provenant : des publicités par cris ou par chants - de l'emploi d'appareils et de dispositifs de diffusion sonore par haut-parleur - des réparations et réglages de moteur - de l'utilisation des pétards ou autres pièces d'artifice.

ANIMAUX

Les propriétaires et possesseurs d'animaux, en particulier de chiens, sont tenus de prendre toutes mesures propres à éviter une gêne pour le voisinage.

Les chiens doivent être tenus en laisse sur la voie publique, quelle que soit la race de l'animal.

Les propriétaires de chiens dangereux (1^{er} et 2^{ème} catégorie) doivent les déclarer en Mairie.



LA DECHETTERIE

Située ZI Beauregard
Tél. 02 33 38 44 81
Lundi de 13h30 à 18h.

Les mardi, mercredi,
vendredi et samedi de
8h30 à 12h et de 14h à 18h.
(Fermeture jeudi)



ORDURES MENAGERES

Collecte des sacs d'ordures ménagères pour la ville : les mardi et vendredi matin, pour la campagne : les lundi et jeudi matin.

COLLECTE DES SACS DE TRI LE MERCREDI MATIN.

Un seul et unique sac pour : papiers, cartons, bouteilles en plastiques, emballages métalliques, briques alimentaires. Sacs gratuits à demander au service Population - Citoyenneté - Urbanisme ou aux Services Techniques (Rue P. Neveu)

POSE D'AFFICHES

Sur le domaine public, la publicité en général et l'affichage sont strictement réglementés et ne sont autorisés que sur les supports expressément réservés à cet usage.

L'affiche libre regroupe l'affichage d'opinion ainsi que la publicité relative aux activités des associations à but non lucratif.

Il est formellement interdit d'apposer des affiches sur les arbres, les feux tricolores, les poteaux électriques, etc... Le non respect de cette réglementation est considéré comme un délit qui relève du tribunal correctionnel, les infractions constatées peuvent être sanctionnées par de lourdes amendes.



17, Rue Pierre Vivet - 61 140 Bagnoles de l'Orne

Tel. : 02 33 38 00 69 Port. : 06 83 07 64 90

Mail : laurent-bernier@wanadoo.fr

PULSAT

SARL Pierre Mauger

PULSAT

Vente - Dépannage - Installation Antenne - Service après-vente

- Son • Image
- Petit-ménager
- Electroménager



02 33 30 08 09

horaires d'ouverture
du lundi au samedi de 9h à 12h
et de 14h à 19h

3, faubourg d'Argentan - 61600 La Ferté-Macé - pulsatlaferte@gmail.com

CHARPENTE
COUVERTURE
ZINGUERIE

Gilles ROMAIN : 06 07 52 06 98

Sébastien ROMAIN : 06 77 24 32 50

romain.couverture@wanadoo.fr

Ossature Bois Bardage



VELUX®

INSTALLATEUR

21, Beausoleil
61600 Saint-Maurice-du-Désert

Tél. : 02 33 37 36 67

Fax : 02 33 38 87 11



Cadre de vie

Environnement

Ville fleurie

L'eau

Urbanisme

Environnement

LA DÉMARCHE ENVIRONNEMENTALE

Depuis mars 2008, la municipalité s'est inscrite dans une démarche environnementale et a entrepris plusieurs actions dans ce sens :

- Adhésion au réseau Grand Ouest : association d'environ 70 collectivités (Région Bretagne, Basse Normandie, Caen, Rennes, Le Mans...) regroupées pour animer une dynamique interrégionale sur l'intégration de critères environnementaux, sociaux, éthiques, équitables dans la commande publique. Le réseau est composé d'élus et de techniciens de collectivités et d'EPCI et échange avec de nombreux autres acteurs : associations, entreprises, représentants institutionnels...
- Utilisation de produits biologiques au restaurant scolaire
- Utilisation de produits d'entretien moins agressifs : nettoyage des sols, produits d'entretien...
- Introduction de méthodes respectueuses de l'environnement : paillage, désherbeurs thermiques, diminution du fleurissement, introduction de plantes vivaces
- Partenariat avec le CFTA - MFR
- Sensibilisation des personnels aux dangers des produits



LA CHARTE D'ENTRETIEN DES ESPACES PUBLICS

Elle est mise en place pour contribuer à améliorer la qualité de l'eau à sa source, protéger les écosystèmes mais aussi la santé des hommes.

Un plan d'actions pour sensibiliser et engager les personnes impliquées dans l'entretien de ces espaces (dans une démarche active d'amélioration de leurs pratiques), a été élaboré, conjointement, par la Fédération régionale de défense contre les organismes nuisibles (FREDON), les Conseils Généraux de l'Orne, du Calvados et de la Manche, le Syndicat Départemental de l'eau (61) et les Agences de l'eau.

La charte présente trois degrés d'engagement (niveau 1, 2 et 3). La ville de La Ferté-Macé a obtenu le niveau 1, le 15 novembre 2010.



NIVEAU 1 :

La collectivité s'est engagée (dans un délai d'un an max.) à mieux connaître les produits et à mieux les utiliser, à savoir :

- se mettre en conformité avec la réglementation en vigueur
- tenir à jour un registre des interventions phytosanitaires
- prendre en compte les contraintes de désherbage dans les nouveaux aménagements
- mettre en place des actions de sensibilisation auprès des habitants (bulletin municipal, journée d'information, conférence, salons...)
- assister à une journée de démonstration de techniques alternatives
- à poursuivre les efforts entrepris par un passage au niveau 2 de la Charte.

LA FERTÉ-MACÉ, C'EST ÉGALEMENT UN TERRITOIRE AGRICOLE. QUELQUES CHIFFRES :

• Nombre d'exploitations	39
dont nombre d'exploitations professionnelles	28
• Nombre de chefs d'exploitation et de coexploitants	44
• Nombre d'actifs familiaux sur les exploitations	73
• Nombre total d'actif sur les exploitations (en UTA,équivalent temps plein)	56
• Superficie agricole utilisée des exploitations (ha)	1853
• Terres labourables (ha)	1109
• Superficie toujours en herbe (ha)	725
• Nombre total de vaches	1280
• Rappel : Nombre d'exploitations en 1988	65

Ville fleurie

Riche de plus de 50 ans d'histoire, le label des villes et villages fleuris mobilise près d'un tiers des communes françaises, 4 031 d'entre elles sont labellisées.

Evoluant avec les attentes des citoyens, le label s'engage aujourd'hui sur les enjeux tels que la qualité de l'accueil, le respect de l'environnement et la préservation du lien social.

Concours des Maisons Fleuries : un concours, ouvert à tous, est organisé annuellement. Inscriptions auprès de l'OTSI.



JARDINERS, À VOS OUTILS !!!

Jardiner autrement c'est limiter au maximum l'emploi des produits chimiques, les apports d'engrais de synthèse et économiser l'eau.

Les 4 principes du jardinage responsable :

1°) Faire connaissance avec l'environnement de son jardin : il faut apprendre à connaître le sol et les conditions climatiques qui permettront l'adaptation d'un végétal au lieu le plus adapté

2°) Adapter ses pratiques de jardinage : travail du sol, arrosage et fertilisation doivent être adaptés aux caractéristiques du sol, du type de plant...

3°) Prévenir plutôt que guérir : observer et privilégier les mesures préventives aux traitements curatifs

4°) Jardiner dans le bon sens : rechercher un équilibre entre différentes formes de vie au jardin, sans viser à tout prix la perfection. **Le jardin, c'est la santé !**

Il s'inscrit sur des idées porteuses et positives :

- Le maintien de la forme
- L'amélioration du bien-être
- L'entretien de l'activité physique
- La détente corporelle et mentale
- L'équilibre de la nutrition
- Des bienfaits pour l'environnement



JARDINS FAMILIAUX

Les jardins familiaux sont des parcelles de terrain gérés par la collectivité, mis à disposition de jardiniers afin qu'ils en jouissent pour leurs loisirs et les cultivent pour leurs besoins personnels, à l'exclusion de tout usage commercial.

Pour tous renseignements s'adresser au Service Logement (cf Services municipaux)



Qualité de l'eau



Afin d'améliorer l'information du public sur le sujet de la qualité de l'eau, le ministère de la santé a mis au point un outil informatique permettant au consommateur d'avoir accès sur internet aux résultats des analyses du contrôle sanitaire réalisé dans chaque commune :

L'eau du robinet est en France l'un des aliments les plus contrôlés. Elle fait l'objet d'un suivi sanitaire permanent destiné à en garantir la sécurité sanitaire.

Les analyses d'eau sont affichées en mairie.

Site du Ministère de la santé : www.sante.gouv.fr

Site de l'Agence Régionale de la santé : www.ars.basse-normandie.fr

Urbanisme

LOTISSEMENTS

La commune dispose de terrains disponibles en lotissements communaux.

Pour votre recherche de foncier, vous pouvez prendre attaché auprès du service développement économique, en mairie.

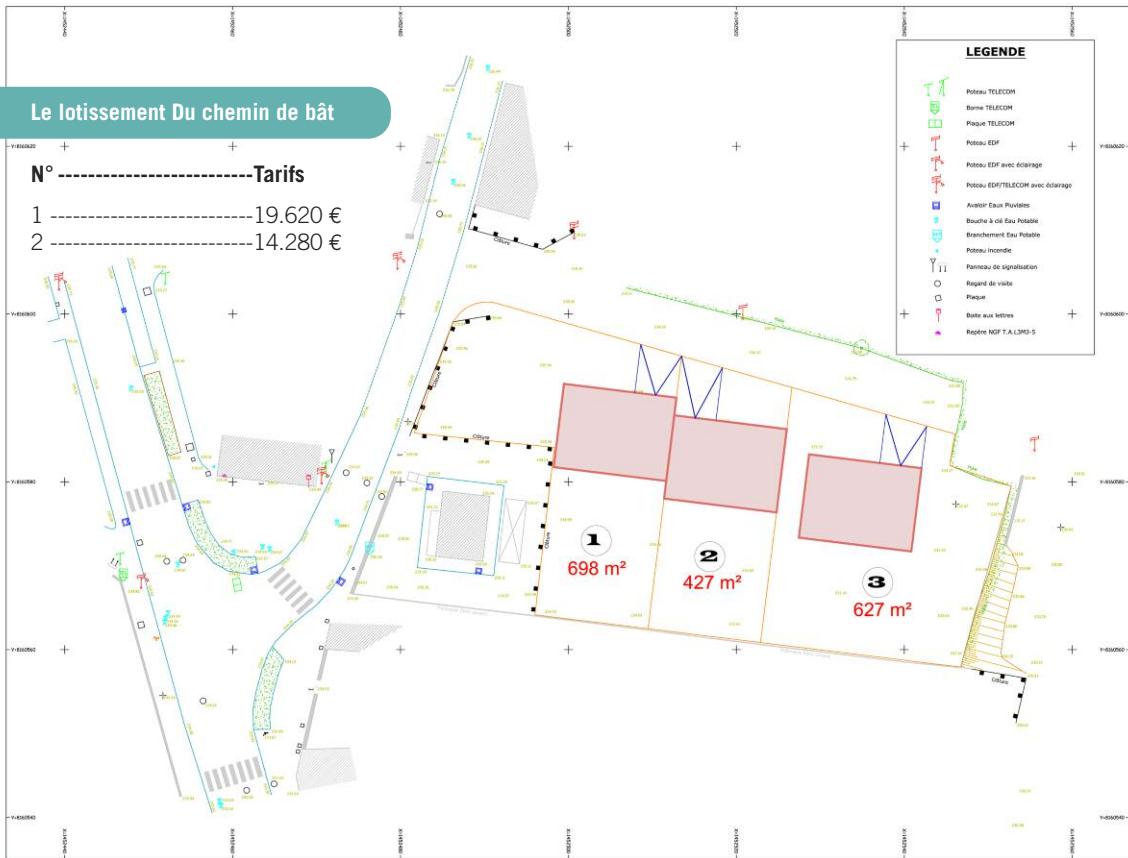
Tél. : 02 33 14 00 44

Toute utilisation privative du domaine public est soumise à une autorisation préalable : échafaudage, benne, réservation de stationnement, terrasse de café, étalage, publicité quelconque... La demande est à déposer auprès du Service Population - Citoyenneté - Urbanisme (Tél. : 02 33 14 00 40) et téléchargeable sur le site www.lafertemace.fr

Le lotissement de la Barbère

N°	Superficie	Tarifs
2	973 m ²	34.055 €
3	1.030 m ²	36.050 €
4	917 m ²	32.095 €
5	949 m ²	33.215 €
7	751 m ²	26.285 €
10	800 m ²	24.000 €





UN PROJET D'URBANISME

L'accueil du service de l'urbanisme vous renseigne sur le dépôt et le suivi des dossiers d'urbanisme, le permis de construire, la déclaration préalable, le certificat d'urbanisme, le permis de démolir, le permis d'aménager et le plan local d'urbanisme

Contact : Mairie de La Ferté-Macé
 Service Population - Citoyenneté - Urbanisme
 Tél. : 02 33 14 00 40

Le Plan Local de l'Urbanisme

Ce document fixe les règles de construction et les servitudes d'utilisation du sol. Il détermine, pour chaque parcelle de la commune, la constructibilité éventuelle, la situation au regard des zones inondables, les modalités de raccordement aux équipements publics etc.

Il est consultable sur le site internet de la ville
www.lafertemace.fr

LE PERMIS DE DÉMOLIR

Le permis de démolir constitue une forme de sauvegarde du patrimoine bâti, des quartiers, des monuments et sites ainsi qu'une protection des occupants des logements anciens.

Les travaux concernés

Un permis de démolir est notamment exigé lorsque la construction dont la démolition est envisagée se trouve dans l'un des cas suivants :

- située dans une commune qui a institué le permis de démolir par délibération du conseil municipal,
- située dans un secteur sauvegardé avec périmètre délimité ou dans un périmètre de restauration immobilière,
- située dans un site classé ou inscrit,
- inscrite au titre des monuments historiques ou adossée à un immeuble classé au titre des monuments historiques.

L'instruction de la demande

Le délai d'instruction est généralement de 2 mois à compter de la date du dépôt de la demande.

Un extrait de la demande du permis de démolir doit faire l'objet d'un affichage en mairie dans les 8 jours qui suivent son dépôt et reste affiché tout le temps de l'instruction c'est-à-dire pendant au moins 2 mois.

La décision

En cas d'acceptation

La décision de la mairie prend la forme d'un arrêté municipal. Cette décision est adressée à l'intéressé par lettre recommandée avec avis de réception ou par courrier électronique.

En cas de refus

Lorsqu'un permis de démolir a été refusé, le demandeur a la possibilité de demander à la mairie de revoir sa position. Cette demande s'effectue dans les 2 mois suivant le refus par lettre recommandée avec avis de réception.

Si cette tentative échoue, le demandeur a 2 mois à compter de la date de la notification de la décision de refus pour saisir le tribunal administratif par lettre recommandée avec avis de réception.

Le demandeur doit exposer clairement les raisons qui lui permettent de justifier son droit à l'obtention d'un permis de démolir.

En l'absence de réponse

La décision de la mairie peut également ne pas donner lieu à la délivrance d'une réponse écrite au terme du délai d'instruction. Cela indique, en principe, qu'elle ne s'oppose pas au projet tel qu'il est décrit dans la demande de permis de démolir. L'intéressé a tout de même intérêt à demander à la mairie un certificat attestant de son absence d'opposition à la réalisation du projet.

LA DÉCLARATION D'INTENTION D'ALIÉNER (DIA)

Le droit de préemption urbain permet à une commune, dans le cadre de la vente d'un bien, de bénéficier d'un droit de priorité par rapport à l'acquéreur éventuel.

Le propriétaire d'un bien immobilier situé sur une zone de préemption doit, lorsqu'il désire le vendre, informer la commune en lui notifiant une déclaration d'intention d'aliéner.

À compter de la réception de la déclaration d'intention d'aliéner, la commune dispose d'un délai de 2 mois pour faire connaître sa réponse. L'absence de réponse pendant ce délai équivaut à un refus de préempter.

La commune peut décider de renoncer à la vente. Dans ce cas, la renonciation est définitive. Le vendeur peut alors vendre son bien à l'acquéreur de son choix.



LE PERMIS DE CONSTRUIRE

Le permis de construire ou permis de construction est un document officiel qui autorise la construction ou la rénovation d'un bâtiment à usage d'habitation, industriel ou autre. Il permet de vérifier que la construction envisagée respecte les différentes règles issues du code de l'urbanisme régissant le droit à construire.

Les travaux concernés

Un permis de construire est notamment exigé dès lors que les travaux envisagés sur une construction existante :

- ont pour effet de créer une surface de plancher ou une emprise au sol supérieure à 20 m²,
- ou ont pour effet de créer une surface de plancher ou une emprise au sol supérieure à 40 m² dans les zones urbaines couvertes par un plan local d'urbanisme (PLU) ou un document assimilé. Toutefois, entre 20 et 40 m² de surface de plancher ou d'emprise au sol, un permis de construire est exigé lorsque les extensions ont pour effet de porter la surface totale de la construction au-delà de 170 m².
- ou ont pour effet de modifier les structures porteuses ou la façade du bâtiment, lorsque ces travaux s'accompagnent d'un changement de destination (par exemple, transformation d'un local commercial en local d'habitation),
- ou portent sur un immeuble inscrit au titre des monuments historiques ou se situant dans un secteur sauvegardé.

S'agissant des constructions nouvelles, elles doivent être précédées de la délivrance d'un permis de construire, à l'exception des constructions qui sont dispensées de toute formalité et celles qui doivent faire l'objet d'une déclaration préalable. À noter : le recours à un architecte pour réaliser le projet de construction est obligatoire dès lors que la surface de plancher ou l'emprise au sol de la future construction dépasse 170 m².

L'instruction de la demande

Le délai d'instruction est généralement de :

- 2 mois pour une maison individuelle et/ou ses annexes,
- ou 3 mois dans les autres cas.

Un extrait de la demande de permis de construire doit faire l'objet d'un affichage en mairie dans les 8 jours qui suivent son dépôt et reste affiché tout le temps de l'instruction du dossier, c'est-à-dire pendant au moins 2 ou 3 mois.

La décision

En cas d'acceptation du dossier

La décision de la mairie prend la forme d'un arrêté municipal. Cette décision est adressée à l'intéressé par lettre recommandée avec avis de réception ou par courrier électronique.

En cas de refus du dossier

Lorsqu'un permis de construire a été refusé, le demandeur a la possibilité de demander à la mairie de revoir sa position. Cette demande s'effectue dans les 2 mois suivant le refus par lettre recommandée avec avis de réception. Si cette tentative échoue, le demandeur a 2 mois à compter de la date de la notification de la décision de refus pour saisir le tribunal administratif par lettre recommandée avec avis de réception.

Le demandeur doit exposer clairement les raisons qui lui permettent de justifier son droit à l'obtention d'un permis de construire.

En l'absence de réponse

La décision de la mairie peut également ne pas donner lieu à la délivrance d'une réponse écrite au terme du délai d'instruction. Cela indique, en principe, qu'elle ne s'oppose pas au projet tel qu'il est décrit dans la demande de permis de construire. L'intéressé a tout de même intérêt à demander à la mairie un certificat attestant de son absence d'opposition à la réalisation du projet.

LA DÉCLARATION PRÉALABLE

La déclaration préalable est un document administratif qui donne les moyens de vérifier qu'un projet de construction respecte bien les règles d'urbanisme en vigueur. Elle a été créée afin de permettre une simplification de la procédure des permis de construire.

Les travaux concernés

Une déclaration préalable est notamment exigée pour les travaux suivants réalisés sur une construction existante :

- travaux qui créent entre 5 m² ou 20 m² de surface de plancher ou d'emprise au sol. Le seuil de 20 m² est porté à 40 m² si la construction est située dans une zone urbaine d'une commune couverte par un plan local d'urbanisme (PLU) ou un document assimilé (par exemple, un plan d'occupation des sols). Toutefois, entre 20 et 40 m² de surface de plancher ou d'emprise au sol, un permis de construire est exigé si, après réalisation, la surface ou l'emprise totale de la construction dépasse 170 m²,
- travaux de ravalement ou travaux modifiant l'aspect extérieur d'un bâtiment,
- travaux changeant la destination d'un bâtiment (par exemple, transformation d'un local commercial en local d'habitation) même lorsque celle-ci n'implique pas de travaux.

L'instruction de la demande

Le délai d'instruction est généralement de 1 mois à compter de la date du dépôt de la demande.

Un extrait de la déclaration préalable doit faire l'objet d'un affichage en mairie dans les 8 jours qui suivent son dépôt et ce pendant toute la durée de l'instruction, c'est-à-dire pendant au moins 1 mois.

La décision

En cas d'acceptation

Lorsque la déclaration préalable a été acceptée, le bénéficiaire dispose d'un délai de 2 ans à partir de la date d'obtention pour commencer les travaux. Passé ce délai, la déclaration préalable n'est plus valable.

Une fois que les travaux ont commencé, ils ne doivent pas être interrompus pendant plus d'1 an. Toutefois, ils peuvent être échelonnés à condition que chaque interruption soit inférieure à 1 an, et que les travaux exécutés d'une année sur l'autre soit suffisamment importants et significatifs.

Si les travaux ne peuvent être commencés dans le délai de 2 ans ou si le titulaire de l'autorisation prévoit d'interrompre le chantier pendant plus de 1 an, il peut demander de prolonger sa déclaration préalable d'1 an.

Cette demande doit être effectuée à la mairie et doit intervenir 2 mois avant l'expiration du délai de validité de la déclaration préalable.

En cas de refus

Lorsqu'une la déclaration préalable a été refusée, le demandeur a la possibilité de demander à la mairie de revoir sa position. Cette demande s'effectue dans les 2 mois suivant le refus par lettre recommandée avec avis de réception.

Si cette tentative échoue, le demandeur a 2 mois à compter de la notification de la décision de refus pour saisir le tribunal administratif par lettre recommandée avec avis de réception.

Le demandeur doit exposer clairement les raisons qui lui permettent de justifier son droit à l'obtention d'une déclaration préalable.

En l'absence de réponse

La décision de la mairie peut ne pas donner lieu à la délivrance d'un document écrit au terme du délai d'instruction de 1 mois.

L'absence d'opposition au terme de ce délai vaut décision tacite de non-opposition à la réalisation du projet. Une attestation de non-opposition à déclaration préalable peut être délivrée sur simple demande à la mairie.

Urbanisme

LE CERTIFICAT D'URBANISME

Cet acte administratif indique l'état des règles d'urbanisme applicables pour un terrain donné. Il délivre une information sur la constructibilité et sur les droits et obligations attachés à ce terrain. Le certificat d'urbanisme n'est pas une autorisation ; il ne remplace pas le permis de construire.

1^{er} cas de figure : le certificat d'urbanisme d'information

Il renseigne sur :

- le droit de l'urbanisme applicable à un terrain,
- les limitations administratives au droit de propriété (servitudes d'utilité publique, droit de préemption...),
- et les taxes et participations d'urbanisme (raccordement à l'égout, voirie et réseaux...).

2^{ème} cas de figure : le certificat d'urbanisme opérationnel

Il indique, en plus des informations données par le certificat d'information, si le terrain peut être utilisé pour la réalisation du projet de construction et il donne l'état des équipements publics existants ou prévus desservant le terrain.

Le délai d'instruction

L'administration dispose d'un délai variable pour répondre à une demande de certificat d'urbanisme. Ce délai est de :

- 1 mois pour les demandes de certificat d'urbanisme d'information,
- 2 mois pour les demandes de certificat d'urbanisme opérationnel

La décision

La décision de la mairie peut ne pas donner lieu à la délivrance d'une réponse écrite au terme du délai d'instruction.

L'absence de réponse de la mairie au terme du délai d'instruction de 1 ou 2 mois vaut délivrance d'un certificat tacite et fixe les dispositions d'urbanisme, les servitudes d'utilité publique et les taxes et participations d'urbanisme en vigueur au moment de l'instruction du dossier, et ce pendant un délai de 18 mois.

La mairie reste toutefois tenue de délivrer même tardivement une réponse écrite, correspondant au type de certificat d'urbanisme demandé.

La durée de validité

La durée du certificat d'urbanisme (qu'il s'agisse d'un certificat d'urbanisme d'information ou d'un certificat d'urbanisme opérationnel) est de 18 mois à compter de sa délivrance.

La durée peut être prolongée d'une année aussi longtemps que les dispositions d'urbanisme, les servitudes d'utilité publique et les taxes et participations d'urbanisme applicables au terrain n'ont pas changé.

La demande s'effectue par courrier simple, accompagnée du certificat d'urbanisme à prolonger.

Elle doit être adressée à la mairie de la commune où se situe le terrain au moins 2 mois avant l'expiration du délai de validité de 18 mois.

La décision de la mairie peut également ne pas donner lieu à la délivrance d'une réponse écrite. Dans ce cas, l'absence de réponse de la mairie dans les 2 mois suivant la réception de la demande vaut prorogation du certificat d'urbanisme.

ATTENTION AUX INFRACTIONS !

N'entreprenez jamais de travaux avant d'avoir obtenu une autorisation ou de vous être assuré que la commune ne s'oppose pas à votre déclaration d'urbanisme
Construire sans permis de construire ou en violation des dispositions d'un permis de construire constitue un délai pénal
Dans ce cas, l'Administration est tenue d'engager des poursuites devant le tribunal. Vous risquez alors d'être condamné à une amende et à la démolition du bâtiment irrégulièrement construit.



Les Petits d'Andaine

L'univers des Enfants de 0 à 6 ans, à la Ferté-Macé
mode, déco, cadeaux, puériculture et bien être
Une sélection de produits originaux et de qualité,
tout près de chez vous.

21, rue de la Barre • 61600 La Ferté-Macé
petitsdandaine.fr



Sylvain Choisnet
Tél. Fax 02 33 37 28 46
Port. 06 28 42 60 73

**CHARPENTE • COUVERTURE
ZINGUERIE
ETANCHEITE DE TERRASSE**

Les Chauvins
61600 La Ferté-Macé



*À votre service
depuis 1966*

Agrement n°6113

27,Rue de la chauvière
61600 LA FERTÉ MACÉ
02 33 37 09 57

10,Rue de Bellou
61220 BRIOUZE
02 33 66 16 09

*Véhicules
Climatisés*



**Pour tous transports
RADIOLOGIE-RÉÉDUCATION
RAYONS-CHIMIOTHÉRAPIE
DYALYSE-HOSPITALISATION
TRANSFERT-SORTIE
ACCIDENT**

**TRANSPORT DE CORPS AVANT
ET APRÈS MISE EN BIÈRE**

Le Materrazzi

**PIZZAS - PANINIS
PETITES ET GRANDES CALZONES
SANDWICHES - BOISSONS**

LUNDI MARDI MERCREDI : 11h30-14h/18h-22h
VENDREDI SAMEDI : 11h30-14h/18h-23h
DIMANCHE : 18h-22h
FERMETURE LE JEUDI



VENTE À EMPORTER / PÂTE FAITE MAISON

**Tél . 02 33 37 80 48
M. NACFER Sylvain**

**13 Place du Général Leclerc (Place de l'église)
61600 LA FERTE MACE - www.lematerrazzi.fr**



Enfance, jeunesse et éducation

Maison de la
petite enfance

CLSH

Le plein air
fertois

Baby sitting

Activités
péri-scolaires

Restauration municipale

Scolarité



La maison de la petite enfance

Il s'agit d'un lieu ressource en regroupant le multi-accueil, le relais-assistantes maternelles, le lieu d'accueil Parents/Enfants ainsi que les consultations PMI ET CAMSPP.

LE MULTI-ACCUEIL :

D'une capacité d'accueil de 22 places, il est ouvert de 7h15 à 18h15 du lundi au vendredi. Les enfants de 10 semaines à 4 ans peuvent y être accueillis de façon régulière ou occasionnelle

Dans les 2 cas, les parents fournissent les repas jusqu'aux 18 mois de leur enfant ; au-delà de 18 mois, c'est la restauration municipale qui les assure en tenant compte des besoins spécifiques des jeunes enfants.

Les tarifs (qui comprennent les repas à partir de 18 mois) sont calculés en fonction des revenus et de la composition de la famille.

LE RELAIS ASSISTANTES MATERNELLES :

Les missions du Relais Assistantes Maternelles sont les suivantes :

- Mise en relation des familles avec les assistantes maternelles
- Conseils aux parents et aux assistantes maternelles dans leur rôle respectif d'employeur et d'employé.
- Organisation de réunions à thème
- Animation d'ateliers d'éveil comme précédemment, à raison de 1 par mois (un passage à 2 ateliers est à l'étude).

Pour l'enfant : c'est un lieu d'expression et d'exploration où il peut faire ses premiers pas vers la socialisation.

Il peut participer à des ateliers éducatifs et créatifs et faire connaissance avec de nouvelles personnes et de nouveaux lieux.

Pour l'assistante maternelle : c'est un lieu de rencontres et d'échanges.

LE CLUB PARENTS ENFANTS :

Accueil des enfants de 0 à 4 ans, accompagnés obligatoirement d'un adulte. Ce lieu a pour but de favoriser le développement de relations harmonieuses entre les enfants et leurs parents. Il est un lieu d'écoute, de jeux, d'échange, de rencontre. Il est anonyme, gratuit et ouvert à tous.

LE SERVICE PROTECTION MATERNELLE ET INFANTILE :

Des consultations de nourrissons et des permanences sont assurées par le médecin et la puéricultrice de PMI.

LE CENTRE D'ACTION MÉDICO-SOCIALE POLYVALENT PRÉCOCE :

Pour les enfants prioritairement jusqu'à l'âge de 3 ans. C'est un lieu d'accueil où des professionnels de la petite enfance accompagnent les parents dans la compréhension des difficultés de leur enfant et la recherche de solutions.

Contact : 02 33 37 76 59

Courriel : petite.enfance@lafertemace.fr

Centres de Loisirs

Sans hébergement (C.L.S.H.)

Ils accueillent les enfants le mercredi et les petites vacances scolaires à partir de 7h30 et jusqu'à 18h15.
Contact administratif - Tél. : 02 33 14 00 41

CENTRE DE LOISIRS MATERNEL (3 - 6 ANS)

rue Alexandre Lainé

L'aménagement du rythme, du temps et de l'espace a été pensé de façon à favoriser de bonnes relations entre enfants, et entre enfants et adultes.

- Les coins jeux sont à la disposition des enfants tout au long de la journée (dînettes, poupées, voitures, déguisements, légo, eau, puzzles, jeux de société, bricolage, vélos, sable, patouille...). Un espace livres est également accessible aux enfants.
- Le centre de loisirs propose aux enfants des activités diverses et des sorties selon les saisons (forêt, ferme, centre culturel, piscine...) ; pour cela, il est nécessaire que votre enfant ait une tenue adaptée (bottes, Kway, chapeau, tennis...) à l'activité.



CENTRE DE LOISIRS (6 - 14 ANS)

Centre Jacques Prévert

14, rue Pasteur

Les enfants utilisent différents lieux de la structure mis à leur disposition durant les temps où les activités sont libres (accueil du matin, après le repas, après le goûter) : A l'intérieur :

- Coin jeux de table (jeux de société, coloriages, peinture...)
- Coin lecture/musique/repos (les livres sont renouvelés tous les mois)
- Coin dînette/marchands/déguisements
- Coin Légos, Kapla, voitures
- Coin sciences
- Coin des arts

ESCALE

L'association ESCALE qui accueille les plus de 11 ans, arrête ses activités. La municipalité reprend en direct les animations proposées aux adolescents de la ville et aux habitants du Quartier J. Prévert.

Renseignements auprès du Service Education Jeunesse.

Le plein air fertois

Le Plein Fertois organise un Centre de loisirs dont le projet éducatif s'articule autour de cinq objectifs :

Les vacances, lieu et temps de repos - les vacances, lieu et temps de détente physique - les vacances, moment privilégié pour l'expression - les vacances, moment privilégié pour la découverte du milieu naturel - les vacances, moment d'apprentissage de la vie en société. Il s'agit d'un accueil été.

Contact : M. Goussin

Tél. : 02 33 30 05 07

Baby sitting

Deux services municipaux : le Point Information Jeunesse et le service petite enfance s'associent pour proposer une liste de baby-sitters aux parents.

Vous êtes âgé de plus de 16 ans, vous souhaitez vous occuper d'enfants, le PIJ tient à votre disposition un dossier de candidature

Parents, vous avez besoin de faire garder vos enfants ponctuellement à votre domicile, le service petite enfance dispose d'une liste de baby-sitters ainsi que des renseignements sur la rémunération, la législation qui encadre ce type d'emplois.

Renseignements au Point Information Jeunesse - Tél. : 02 33 38 85 61
ou au service petite enfance - Tél. : 02 33 14 00 41

Activités péri-scolaires dans les écoles publiques

Le matin à partir de 7h30, deux animatrices accueillent les enfants et leur proposent des activités.

Le midi, les enfants qui font la sieste rejoignent les lieux de repos accompagnés d'une animatrice. Ceux qui ne font pas la sieste ont un accès libre à plusieurs lieux aménagés au sein de l'école.

Le soir après la classe, les animatrices proposent des situations de jeux, d'activités et de repas qui tiennent compte de l'état de fatigue de l'enfant.

Accueil jusqu'à 18h30 au sein de l'école.

La restauration municipale

Le restaurant municipal distribue les repas dans les écoles publiques maternelles et élémentaires et au FRPA. Des menus à thèmes et festifs sont régulièrement proposés.

Les menus hebdomadaires sont affichés dans chaque restaurant satellite (y est jointe la provenance des viandes) et mis à disposition des parents.

- *Nombre de repas servis par jour par le restaurant municipal : 600/jour.*
- *Nombre de repas servis en 2012 : 97430 (de 18 mois à 106 ans)*



Scolarité

LES ÉCOLES MATERNELLES

Ecole maternelle Charles Perrault

rue Pierre Neveu
Tél. : 02 33 37 12 59



Ecole maternelle Jacques Prévert

Rue Alexandre Lainé
Tél. : 02 33 37 04 91

Un accueil péri-scolaire est assuré dans chaque école : dès 7h30 le matin, avec restauration possible le midi et un accueil le soir jusqu'à 18h15.

Chaque école dispose de 4 classes (un dispositif « passerelle » pour J.Prévert).



INSPECTION DE L'EDUCATION NATIONALE :

10, rue de Versailles
Tél : 02 33 14 00 81
Fax : 02 33 14 00 82



Ecole maternelle Bernadette (privé)

Rue Wilfried Challemel
Tél. : 02 33 37 19 53
blog : <http://blogs.etab.ac-caen.fr/jplafm>
Accueil dès 7h30 le matin et jusqu'à 18h30 le soir,
restauration possible le midi.

LES ÉCOLES ÉLÉMENTAIRES

Ecole élémentaire Jacques Prévert

9, rue Alexandre Lainé
Tél. : 02 33 37 14 92
Courriel : ce0610909g@ac-caen.fr
blog : <http://blogs.etab.ac-caen.fr/jplafm>



Ecole élémentaire Paul Souvray

10, rue de Versailles

Tél : 02 33 30 64 38

 Courriel : ecole.paul.souvray@wanadoo.fr

 blog de l'école : <http://blogs.etab.ac-caen.fr/paulsouvray-lfm/>

Les 2 établissements assurent un accueil péri-scolaire dès 7h30 le matin, repas possible le midi et étude le soir jusqu'à 18h00.


Ecole élémentaire Sainte Marie (Privé)

21, rue Wilfrid Challemel

Tél./ fax : 02 33 37 12 20

 Courriel : e.smariefertemace@wanadoo.fr

 blog : saintemarielaferte.unblog.fr

Accueil dès 7h30 le matin, restauration possible le midi et étude le soir jusqu'à 18h30.


LES COLLÈGES
Collège Jacques Brel

3, rue Félix Désaunay

Tél. : 02 33 14 01 90

 Courriel : ce.0610800n@ac-caen.fr

 site : collegejbrel-laferte.etab.ac-caen.fr/

 Enseignement général, de la 6^e à la 3^e.

Collège Notre-Dame (privé)

42, rue d'Alençon

Tél : 02 33 14 03 10

 Courriel : ndfm61.college@orange.fr

 blog : <http://notredamelafertermace.unblog.fr>

 Enseignement général, de la 6^e à la 3^e.


Scolarité

LES LYCÉES

Lycée professionnel Flora Tristan

7-9, avenue Le Meunier de la Raillière

Tél. : 02 33 37 06 33

Courriel : ce.0610019p@ac-caen.fr

site : www.etab.ac-caen.fr/flora-tristan

Enseignement professionnel, un internat filles-garçons

Admission à l'issue de la 3^e ou d'une 3^e SEGPA. Les élèves sont originaires de la Basse-Normandie, de la Mayenne, et de la Sarthe.

Formations proposées :

- Métiers de la mode BAC pro 3 ans
- Systèmes Electroniques Numériques BAC pro 3 ans
- Carrières sanitaires et sociales BEP, Bac pro 3 ans
- Aide à domicile Mention Complémentaire, Assistant technique milieu familial et collectif (1 an)
- CAP, Agent polyvalent restauration (2 ans)
- Unité locale d'intégration scolaire
- Bac Pro Hôtellerie Restauration section européenne (3 ans)



Lycée des Andaines

3, place du Général-de-Gaulle

Tél. : 02 33 14 00 50

Fax : 02 33 37 24 31

courriel : ce.0610018n@ac-caen.fr

site : www.etab.ac-caen.fr/andaines

Lycée général et technologique

Dispense une palette de formations allant du Certificat d'Aptitude Professionnelle (CAP) au Brevet de Technicien Supérieur (BTS) :

CAP constructeur bois, baccalauréat professionnel technicien constructeur bois, technicien menuisier agenceur, maintenance des équipements industriels, baccalauréat général littéraire, scientifique comptabilité et finances, BTS (management des unités commerciales) sont proposés.

Le lycée dispose d'un internat filles-garçons.





AUTRES ÉTABLISSEMENTS

La M.F.R (La Maison Familiale et Rurale de La Ferté-Macé + le CFTA (le Centre de Formation de Techniciens Agricoles

25, rue Pierre Neveu - BP 59

Tél. : 02 33 30 68 50

Site : www.cftaferte.mfr.fr

Courriel : cfp.ferte-mace@mfr.asso.fr

Formations en agriculture, jardins et espaces verts, commerce et gestion

Qualifications :

Bac professionnel Conduite et Gestion d'Exploitations Agricole, BTS Analyse et Conduite de Système d'Exploitation, BTS technico-commercial «Jardins et végétaux d'ornement» ou Animaux d'élevage et de compagnie



L'Établissement Régional d'Enseignement Adapté (EREA)

+ Lycée d'Enseignement Adapté (LEA)

EREA/LEA PIERRE MENDES FRANCE

Rue Soeur Marie Boitier

Tél. : 02 33 37 14 22

Courriel : ce.0610996bac-caen.fr

Site : www.etab.ac-caen.fr/erea61/

Enseignement de la 6^e à la 3^e SEGPA (EREA) et formation professionnelle avec la préparation de plusieurs CAP (LEA)

Diplômes préparés : Certificat de Formation Générale (CFG), CAP services hôteliers, maçon, menuisier fabricant, peintre applicateur de revêtement, horticulteur...



Scolarité

ASSOCIATIONS PARENTS D'ÉLÈVES

F.C.P.E. enseignement primaire

Pdte : Mme Aline Davy

F.C.P.E. Enseignement secondaire

Pdt : M. Pascal Ducher

Tél. : 02 33 38 01 32

A.P.E.L. Bernadette

Pdte : Mme Aurélie Fleuriel

Tél. : 02 33 38 90 06

A.P.E.L. Sainte-Marie

Vice-présidente : Mme Aurélie Fleuriel

Tél. : 02 33 38 90 06

A.P.E.L. collège Notre-Dame

Pdte : Mme Anne Isabelle AUBIN

Tél. : 09 77 48 89 49

Association de Parents d'Elèves Indépendants (APEI)

Pdte : Melle Christelle Laine

Tél. : 06 63 00 45 88

ASSOCIATIONS SPORTIVES SCOLAIRES

Association Collège J. Brel

M Laurent Maguet

Tél. : 06 72 49 97 45

Association Sportive EREA

Mme Anne-Paule Flambard

Tél. : 06 84 79 67 99

Association Sportive Notre-Dame

M Lhemery

Tél. : 02 33 14 03 10

Association Sportive Flora Tristan

Mme Florence Bourdillon

Tél. : 02 33 37 06 33

Association Sportive Ste Marie

Mme Nicole Bridier

Tél. : 02 33 37 12 20

USEP (Lycée des Andaines)

M Gilles Samson

USEP Paul Souvray

Mme Catherine Sallard

Tél. : 02 33 30 64 38

USEP Prevert's sports

M Serge Babarit

Tél. : 02 33 37 14 92



COLLECTION ALAIN AFFLELOU

Tchin-Tchin D'AFFLELOU

VOS SECONDES LUNETTES
POUR 1€ DE PLUS*

www.afflelou.fr

*Pour l'achat d'un équipement optique (monture + verres), bénéficiez pour 1€ de plus d'une 2^e paire de lunettes équipée de verres organiques CR39 blancs unifocaux, sans option, de même correction que le 1^{er} équipement, à choisir parmi les modèles de la Collection ALAIN AFFLELOU (vendus au prix unitaire maximum de 79€). Offre valable jusqu'au 31/12/2013. Voir conditions en magasin. Dispositif médical CE.

NOUVEAU À LA FERTÉ MACÉ

ZONE DU PARC - FACE AU LECLERC - TÉL : 02 33 62 70 00

ALAIN AFFLELOU



FITECO
Expertise comptable - Conseil
Audit - Commissariat aux comptes

Des experts à votre service

à LA FERTE MACE

ZI, rue des Peupliers - Tél.: 02 33 30 78 78

Mail : lafertemace@fiteco.com

www.fiteco.com

COMPTABILITE/GESTION/SOCIAL/PAIE/CREATION/REPRISE
FISCALITE/JURIDIQUE/PATRIMOINE/RETRAITE/PREVOYANCE



Guillaume GIGAN

Agent général exclusif AXA FRANCE

réinventons / notre métier

Assurances du
Particuliers et Professionnels
Banque - Epargne
Santé - Prévoyance

Nouveau Prêts immobiliers

77-79, rue d'Hautvlie
61600 LA FERTÉ-MACÉ

Tél. 02 33 37 25 28

Fax : 02 33 30 83 82

E-mail : agence.gigan@axa.fr

N°Oris 10 058 053



Santé, social

Professionnels
de la santé

Etablissements
de la santé

Les aides
au CCAS

Services

Les professionnels de la santé

LE PÔLE DE SANTE verra le jour début 2014 bâtiment de 1900m², situé rue du 14 juillet. Chaque niveau regroupera les professionnels par discipline : médecins, infirmières, dentistes, kinésithérapeutes, ostéopathe, podologue , psychothérapeute. La proximité immédiate du laboratoire d'analyses médicales des Andaines (Normabio) dans l'autre partie du bâtiment participera à la simplification du parcours de soins pour les patients.

Un nouveau service de soins sur le secteur : HAD (Hospitalisation A Domicile)
Contact : Mme Karine Oblin - Tél. : 02 33 32 91 99





MÉDECINS GÉNÉRALISTES

- Aubin Alexis, 4 rue Marie Curie -----02 33 30 13 13
- Bugaut Alain,
24 rue du Docteur Poulain -----02 33 37 02 05
- Lauger Patrick, 28 rue Saint-Denis -----02 33 30 00 27
- Mattéi Octaviana Adriana
28, rue Saint-Denis-----02 33 37 19 90
- Ollitrault Patrice, 4 rue Marie Curie -----02 33 30 13 13

MÉDECIN-OPTHALMOLOGISTE

- Briquet Jean-Paul -----02 33 30 12 10

CHIRURGIENS-DENTISTES

- Cocis Barbu, 6 avenue Thiers-----02 33 37 01 37
- Constantin-Baisnée Isabelle
4 rue Marie Curie -----02 33 30 13 00
- Ha-Nhat-Thang
7 place Général Leclerc-----02 33 37 39 76
- Paraschiv Camélia
7 rue place Général Leclerc-----02 33 30 12 12
- Pouigny Didier, 4 rue Marie Curie -----02 33 30 13 00
- Ricouard Marc
7 rue place Général Leclerc-----02 33 37 20 26
- Tiloiu Clara
7 place Général Leclerc-----02 33 37 37 67
- Vidal-Ha-Ricouard (SCM)
7 place Général Leclerc-----02 33 30 12 12

KINÉSITHÉRAPEUTES

- Carreras-Weber Manfred
22 rue de Versailles -----02 33 37 08 06
- Cazals Michel, 28 rue Saint Denis -----02 33 38 86 86
- Gaisnon François, 63 rue de la Victoire
-----02 33 37 89 50 ou 06 45 48 69 10
- Noël Brigitte, 24 Route de Bagnoles----02 33 37 74 50
- Testud Jean-Luc, 20 rue de la Barre----02 33 37 05 29
- Thuard Christian, 12 rue Amand Macé
-----02 33 38 12 31 ou 06 80 13 22 47

OSTÉOPATHE

- Guillais-Fleuriel Aurélie,
13 rue des Jardins Nicole -----02 33 38 90 06

INFIRMIERS ET INFIRMIÈRES :

Cabinets, soins à domicile.

- Cabinet Blanchais-Lorin- Mogé, 49 rue de la Victoire
-----02 33 30 11 87 ou 06 88 45 59 35
- Cabinet Lesgourges-Renaux-Scelles,
28 rue St Denis -----06 85 66 32 49
- SSIAD : Service de soins à domicile assuré par des aides-soignantes en contact régulier avec les médecins libéraux, hospitaliers et les infirmiers(es) libéraux(ales). Zone Industrielle Beauregard
- Service infirmier de soins à domicile géré par la mutualité française. -----02 33 30 45 59

ORTHOPHONISTES

- Cabinet Drot Inés-Marie, Nardi Laurence et Jean Isabelle
18, rue Pasteur -----02 33 30 19 38

PÉDICURES-PODOLOGUES

- Boscher Maryannick
12, rue Amand Macé-----02 33 30 00 22
- Lebacheley Sophie
61, rue St Denis -----02 33 37 15 76

LABORATOIRE D'ANALYSES MÉDICALES

- Normabio 28, rue d'Hautvie -----02 33 37 18 00

PHARMACIES

- Pharmacie Corbière
9, place Général Leclerc-----02 33 37 19 18
- Pharmacie des Andaines
30, rue d'Hautvie-----02 33 37 10 00
- Pharmacie Launay-Lailler
3, rue d'Hautvie-----02 33 37 08 21

AMBULANCES ET TAXIS VSL

- AM Fertoises
57, rue Félix Désaunay ----- 02 33 30 02 02
- Caplain - 27, rue Chauvière ----- 02 33 37 09 57
- Fresnais Marie-Ange
37, rue de la Victoire-----02 33 37 33 11
- Rioult Lucien
57, rue Félix Desaunay ----- 02 33 30 02 02

LES OPTICIENS

- Optic 2000
21, place Général Leclerc ----- 02 33 37 85 11
- Optique Châtel
6, place Général Leclerc -----02 33 38 30 30
- Atol les opticiens - 16, rue d'Hautvieu-----02 33 37 10 55

MÉDECINE DU TRAVAIL

- CIST - 15, Place Frédéric Lemercier ---- 02 33 37 16 22

MÉDECINE PRÉVENTIVE

Centres médico-sociaux

- Centre d'addictologie CSAPA ,maison des services publics - 26, rue Amand Macé-----02 33 26 89 16
- Centre Médico-psychologique Adultes
CHIC des Andaines
Rue soeur Marie Boitier -----02 33 37 31 51
- Centre de Consultation médico-psychologique pour enfants et adolescents et CATTP
23, rue Pasteur -----02 33 37 33 50

PENSONS AUSSI À NOS ANIMAUX : VÉTÉRINAIRES



- Lefebvre Noël
24 ter, rue Pierre Neveu---02 33 14 02 20
- Gliwa Béata
4, route de Bagnoles----- 02 33 38 94 23

En plus

LE CENTRE DE PLANIFICATION ET D'ÉDUCATION FAMILIALE

Il est géré par le Conseil général de l'ORNE ; c'est un lieu d'écoute et d'information. Possibilités d'entretiens et de consultations. Posez vos questions sur : la contraception, la pilule du lendemain, les demandes d'IVG, les infections sexuellement transmissibles (dépistage VIH, hépatites B et C... et protection). Consultations gratuites et confidentielles, sur rendez-vous, le mercredi après-midi Centre Hospitalier de La Ferté-Macé' Rue Soeur Marie Boitier
Tél. : 02 33 30 50 32

LA MÉDIATION FAMILIALE

Propose une aide pour les enfants, parents ou la famille, en cas de divorce, de séparation ou de rupture des liens familiaux. Basée sur une démarche volontaire, elle vise à restaurer la communication dans l'intérêt de l'enfant, élaborer des solutions satisfaisantes pour tous... Un médiateur familial diplômé accueille et accompagne le public. Participation financière en fonction des revenus (environ 5 € par séance).

Permanence :

14 rue Amand Macé, appartement n°2
Tél. : 02 33 80 02 20

UNA BOCAGE ORNAIS

25, rue Soeur Marie Boitier
Tél. : 02.33.37.22.75
mail : una.fertermace@orange.fr
Responsable local : Madame Sandrine Petron

AIDE A DOMICILE DE L'ORNE AAFP /CSF

Pdt : M. Michel MARY
Tél. : 02 33 37 26 01
site : www.aideadomiciledelorne.org

Les établissements de la santé

CENTRE HOSPITALIER INTERCOMMUNAL DES ANDAINES

2 sites : www.chic-andaines.fr

CENTRE HOSPITALIER DE LA FERTÉ-MACÉ

Rue soeur Marie-Boitier - Tél. : 02 33 30 50 50

SITE HOSPITALIER DE DOMFRONT

Rue de la Gare - Tél : 02 33 30 57 57

NOMBREUSES CONSULTATIONS DE MÉDECINS SPÉCIALISTES

CONSULTATIONS EXTERNES

		La Ferté Macé '02.33.30.50.21		Domfront '02.33.30.57.14	
Lundi	Matin	OTHO-RHINO-LARYNGOLOGIE	Dr GOMBERT	OTHO-RHINO-LARYNGOLOGIE	Dr GOMBERT
Mardi	Matin	GASTRO ENTEROLOGIE - ENDOSCOPIE CHIRURGIE ORTHOPÉDIQUE	Dr NGO (CH Flers) Dr PAGES	CONSULTATION MÉMOIRE	Dr CHAUCHARD + 1 neuropsychologue
	Après-midi	CARDIOLOGIE DIABETOLOGIE ENDOCRINOLOGIE	Dr FATTAL (CH Vire) Dr GHAZAL (CH Vire)	CONSULTATION DIÉTÉTIQUE	Mme Amélie RENAULT
Mercredi	Matin	PNEUMOLOGIE CONSULTATION DIÉTÉTIQUE	Dr GILLON (CH Flers) Mme Amélie RENAULT	CONSULTATION MÉMOIRE	Dr CHAUCHARD + 1 neuropsychologue
Jeudi	Matin	EXPLORATIONS VASCULAIRES	Dr QUELIER MOULIS	CONSULTATION MÉMOIRE	Dr CHAUCHARD + 1 neuropsychologue
		UROLOGIE	Dr ISMAIL (CH Falaise)		
	Après-midi	CHIRURGIE DIGESTIVE	DR VAN HAECKE (CH Argentan)	CONSULTATION MÉMOIRE	Dr CHAUCHARD + 1 neuropsychologue
Vendredi	Matin	OTHO-RHINO-LARYNGOLOGIE	Dr GOMBERT	OTHO-RHINO-LARYNGOLOGIE	Dr GOMBERT
				CONSULTATION MÉMOIRE	Dr CHAUCHARD + 1 neuropsychologue
Du lundi matin au samedi midi		Secrétariat (02.33.30.50.26) RADIOLOGIE	Dr HADNI & Dr HURTIER (vacation échographie ostéo articulaire)	Secrétariat (02.33.30.57.13) RADIOLOGIE	Dr HADNI
CENTRE PERINATAL DE PROXIMITÉ		Secrétariat (02.33.30.50.32)			
		OBSTÉTRIQUE - GYNÉCOLOGIE - SÉNOLOGIE - EXPLORATIONS URODYNAMIQUES - PLANNING FAMILIAL	Drs BEGORRE - IMBAULT - LAHRACHE - DEON (CH Flers)		
		SOINS AUX NOUVEAU-NES	AIDE SOIGNANTE		
		Prise de rendez-vous (02.33.30.50.50 Poste6061)		Prise de rendez-vous (02.33.30.50.50 Poste6061)	
		CONSULTATIONS - MONITORING - PRÉPARATION ACCOUCHEMENT - REEDUCATION PERINÉALE	SAGE FEMME	CONSULTATIONS - MONITORING - PRÉPARATION A L'ACCOUCHEMENT	SAGE FEMME
		Secrétariat (02.33.62.61.41)			
		PEDIATRIE (lundi après midi - semaine paire)	Dr KOZISEK (CH Flers)		
CONSULTATIONS CENTRE MEDICO-PSYCHOLOGIQUE ADULTES (C.P.O. Alençon)					
Permanence infirmière			du lundi au Vendredi de 10h à 16h	(02.33.37.31.51)	
Consultations PSYCHIATRES : Dr NAVEAU - Dr RANVOIZE - Dr VALKOV				(02.33.37.31.51 - 02.33.80.71.84)	
Consultations PSYCHOLOGUES : Mme HERBINIERE - Mr MONDEHARD				(02.33.37.31.51)	

C.M.P.R LA CLAIRIÈRE

BP 49, rue soeur Marie-Boitier
Tél. : 02 33 37 50 00
Site : www.laclairiere.asso.fr

Centre de Médecine Physique et de Réadaptation pédiatrique.

C'est un établissement hospitalier privé de rééducation pédiatrique à but non lucratif et participant au service public hospitalier.

Ce centre va être transféré en fin d'année 2013 dans de nouveaux locaux situés près du Centre Hospitalier Jacques Monod de Flers.

Cependant, les locaux de La Ferté-Macé seront réaffectés à l'internat de l'Institut d'Education Motrice "La Forêt" et à une Maison d'Accueil Spécialisée pour adultes présentant un handicap moteur.

Cet établissement sanitaire répond aux besoins de la population Bas Normande, mais accueille également des petits patients des hôpitaux parisiens (Garches, Nécker...) sortant de réanimation pédiatrique, porteurs de trachéotomie sous assistance respiratoire.

DISTRIBUTEUR DE PRÉSERVATIFS :

Pharmacie
des Andaines,
Rue Chauvière

EHPAD (MAISON DE RETRAITE ET MAISON DE SANTÉ)

Les Charmilles Blanches et L'air du Temps
Rue soeur Marie Boitier
Tél. : 02 33 30 50 50

Pour plus d'informations, s'adresser à l'assistante sociale du centre hospitalier, Mme Anne-Marie Deparis :
Tél : 02 33 30 50 53 ou au cadre de santé du service.

RESIDENCE DU VAL VERT

(près du centre-ville)
4, rue d'Alençon.
Tél. : 02 33 37 18 10
Courriel : frpa@lafertemace.fr
responsable : Mme Moussay Fabienne

Cette structure est composée de parties privatives (56 appartements dont 2 temporaires) et de parties communes (restaurant, bibliothèque, salon, salle de gymnastique, salle d'activités), pour personnes âgées valides. Elle bénéficie d'un environnement calme et verdoyant, tout proche des commerces, des services et du marché.



DES DÉFIBRILLATEURS SONT DISPONIBLES

Aux centres Leclerc et Intermarché
Au stade
A la Base de Loisirs

Les aides au CCAS

Le Centre Communal d'Action Sociale a un rôle d'écoute, d'information, d'orientation et d'accompagnement social pour les personnes ou familles de La Ferté-Macé rencontrant des difficultés financières, personnelles ou professionnelles.

- Constitution des dossiers de demande d'aide sociale légale pour le compte du Conseil Général
- Instruction des demandes d'aides sociales facultatives accordées en fonction du quotient familial défini par le Conseil d'Administration du C.C.A.S.

LE C.C.A.S EST ÉGALEMENT GESTIONNAIRE :

- Du foyer logement La Résidence du Val Vert qui accueille des personnes âgées valides et autonomes.
- Une banque alimentaire située 21 bd de contades ouverte les mardis matin tous les 15 jours. Au préalable, il convient de vous adresser à Mme Leroyer (CCAS) pour les modalités d'inscription (soumis à un quotient familial)
- Un service de transport pour personnes âgées, le jeudi matin, jour du marché, avec un minibus de 9 places. Il faut s'inscrire au préalable auprès du CCAS (Mme Leroyer), le minibus vient vous chercher à domicile.
- Un accueil d'urgence pour personnes sans domicile fixe situé 43 rue du Dr Poulain Parc Barré Saint. Ce local est composé de deux chambres. Il faut s'inscrire auprès du bureau de police municipale avant d'y avoir accès.

Dossiers d'aide sociale légale :

- Dossier d'aide sociale auprès du Conseil Général pour l'hébergement en EHPAD réservé aux personnes âgées ou en établissement spécialisé pour les personnes handicapées.
- Dossiers d'A.P.A (Aide Personnalisée à l'Autonomie) aide à domicile ou en établissement
- Aide ménagère
- Allocation compensatrice
- Instruction des demandes de R.S.A (Revenu Solidarité Active) et contrats d'insertion
- Carte d'invalidité, ...

Dossiers d'aide sociale facultative :

- La banque alimentaire : Demande accordée en fonction du quotient familial.
- Calcul du quotient familial pour le restaurant municipal, centre aéré, colonies et camps de vacances, classes transplantées, crèche, animation du C.L.S.H.
- Aide pour les factures d'énergie (eau, EDF, gaz..) : sous conditions et après avis d'une commission
- Microcrédit social : le microcrédit social est un prêt de dépannage destiné aux particuliers exclus du système bancaire traditionnel du fait de leur faible solvabilité sans faire l'objet d'une interdiction bancaire. Les prêts varient de 500 à 4000 € et doivent correspondre à un projet de vie (passer le permis, équipement mobilier...) Le CCAS accompagne la démarche, instruit le dossier et le transmet à la banque partenaire, le crédit mutuel solidaire qui examinera le dossier.

Service social

Centre d'action social du Conseil Général

Responsable de secteur : Mme Keenan Laure

Permanences : Mme Naranjo Sylvie, Mme Bellet Isabelle et Mme Lesgourgues Jeannine (assistantes sociales).

Tél. : 02 33 37 46 04 - Fax : 02 33 37 03 11

Toutes les permanences ont lieu sur rendez vous, le mardi et le jeudi de 10h à 12h, au service social de La Ferté-Macé, pour rencontrer Mme Bellet et Mme Naranjo.

Mme Lesgourgues reçoit le mercredi de 10h à 12h.

Foyer jeunes travailleurs

En projet pour 2014

16 rue Pasteur

Il accueillera les jeunes travailleurs vivant seuls, âgés de 16 à 25 ans, exerçant une activité professionnelle, un stage ou une formation.

Transport solidaire

L'association des familles et la municipalité ont mis en place un service de transport solidaire pour venir en aide aux personnes sans moyens de locomotion.

Les bénéficiaires doivent être non imposables et adhérer à l'Association des Familles.

Association des familles

Tél. : 02 33 30 16 96.

Visites de courtoisie aux personnes âgées

Un service de visites de courtoisie est à la disposition des personnes qui le demandent sur la commune. Créé à l'initiative de la commission solidarité, en partenariat avec le Centre Local d'Information et de Coordination Gérontologique (CLIC) du Bocage, cette action engage des visiteurs bénévoles, qui se rendent au domicile des bénéficiaires, sur demande.

Les visites durent en général une heure, mais peuvent se prolonger jusqu'à deux heures.

**SI VOUS SOUHAITEZ BÉNÉFICIER DES VISITES DE COURTOISIE,
CONTACTER :**

Le CLIC du Bocage
15, rue Montgomery
61700 Domfront
Tél/fax : 02 33 37 15 95





Boulangerie Pâtisserie Boule et Mie Tendre

Divers pains au levain et de tradition. Viennoiseries. Pâtisserie pur beurre
Chocolats faits maison. Sandwichs, pizzas, quiches...

Du lundi au samedi de 6h à 20h sans interruption

74 rue L'Oisiviére • 61600 La Ferté Macé

Tél : 02 33 38 20 32 • www.boule-et-mie-tendre.fr

CONFORTÉO
Créateur de confort

Installateur de poêles à granulés bois **RIKA RAVELLI**

Votre budget chauffage divisé par 2 !

Crédit d'impôt - SAV - Maintenance

Tél. : 09 83 67 47 84

50 rue Barrabé - 61700 DOMFRONT
www.conforteo.com



20 ans
d'expérience



KOMATSU



LIFT

YOUR BUSINESS

MAKOLIFT S.A.S

Tél. : 02 33 30 74 40





Culture

Base de loisirs

Equipements
sportifs

Associations

La saison culturelle

Le programme de la saison 2013-2014 est disponible à la bibliothèque et sur le site www.lafertemace.fr

L'achat de billets peut se faire à la bibliothèque ou sur le site de la ville www.lafertemace.fr

Responsable : Mme Guenerie Marie-Liesse

Tél. : 02 33 37 47 67 - Courriel : bibliotheque@lafertemace.fr

- ***Ma vie est une histoire vraie*** - théâtre musical - Salle du lycée des Andaines mardi 3 décembre 2013
- ***Jack l'éventreur Texte de Robert Desnos*** - théâtre, musique et danse. Salle G.Philipe mardi 14 janvier 2014
- ***Coulisses - cirque*** - Salle Rossolini vendredi 21 février 2014 à 20h30
- ***Printemps de la chanson*** : Albin de la Simone – Salle G.Philipe - mardi 1^{er} avril 2014 à 20h30
- ***Andaineries*** : entre le 24 avril et le 3 mai 2014- salle G.Philipe
- ***Elisa Vélia - Concert*** : chanson grecque et harpe celtique - Eglise - jeudi 23 mai 2014

La médiathèque →

Pendant les travaux de rénovation du Centre Culturel du Grand Turc, la Médiathèque sera installée dans des locaux disponibles en ville.



Musée du jouet

32, rue de la Victoire

courriel : dec@lafertemace

Contact et rendez vous pour les groupes :

Tél. : 02 33 37 10 97

Courriel : otsi.la-ferte-mace@wanadoo.fr

- AVRIL à JUIN : Vacances scolaires, tous les jours de 15h à 18h

- JUILLET et AOUT : du mardi au samedi de 15h à 18h
(fermé dimanche et lundi)

Cinéma

Devenez bénévole au cinéma.

Association CINE FERTE

Tél. : 02 33 37 52 81

Courriel : cinegerardphilipe@wanadoo.fr

Site : cineferte.fr

Situé au Centre Culturel du Grand Turc,
Rue St Denis, l'association partage la salle
Gérard Philipe avec la saison culturelle.



POUR DES REDUCTIONS SUR LE CINE, LA PISCINE, LES SPECTACLES, LA BIB... IL EXISTE KARTÀ+ ET CART@TOO

Bulletins d'inscriptions à retirer au PIJ.

KARTÀ+ : Crée à l'initiative de la Communauté d'Agglomération du Pays de Flers (CAPF) pour les jeunes du Pays du Bocage, le pass loisirs Kart'A+ pour les jeunes de 5 à 25 ans.

Bénéficiaires dès 5 ans et jusqu'à 25 ans une offre qui répond aux attentes des parents **avec 2 tranches d'âge** : 5-14 ans (inscription 10 €) et 15-25 ans (inscription 15 €).



CART@TOO : une initiative de la région Basse-Normandie pour les 15-25 ans.

Pour seulement 10 € adhérez au dispositif Cart'@too. Ouvert à tous les 15-25 ans, vous pourrez bénéficier des réductions pour le cinéma, les spectacles, la pratique sportive ou artistique, le transport TER et d'autres nouveautés. Pour suivre l'actu Cart'@too, rejoignez nous sur facebook.com/cartatoo

Une harmonisation pour les **15 - 25 ans** avec la tranche d'âge de la Cart'@too pour bénéficier **des avantages cumulables Cart@too et Kart'A+ soit 190 € de réduction pour 20 € d'inscription.**

La base de loisirs



RENSEIGNEMENTS / RÉSERVATIONS :

Service Sports Loisirs
8, rue Saint Denis
Espace Culturel du Grand Turc
Tél. : 02 33 37 47 00
Courriel : sports.loisirs@lafertemace.fr

65 hectares d'évasion !

ACCÈS et PARKINGS GRATUITS À L'ANNÉE



La base de loisirs, située boulevard d'Andaines propose de nombreuses activités toute l'année mais plus particulièrement pendant la période estivale : Promenade autour du plan d'eau (cheminement 2500 m) ; Baignade surveillée en juillet et août ; Jeux pour enfants sur la plage ; Terrain de pétanque ; Terrain de volley ball ; Mur d'escalade ; hydro-modélisme ; Piste d'auto-modélisme ; Aires de pique-nique et de repos ; Terrain de Swin Golf 18 trous (12 ha) ; Pédalos ; Canoës / Kayak ; Rosalies ; Mini -Golf., barbecues - **10 gîtes agréés « Gîtes de France ».**



Terrain de SWIN GOLF « ANNIE GOUTTE »

PONEY-CLUB LA PELERAS

BAR DE LA PLAGE
Possibilité de restauration

Les équipements sportifs

- BD HAMONIC :**
- Stade Gaston Meillon
 - Salle Guy Rossolini
 - Terrains de Tennis
 - Terrains de foot
 - Basket



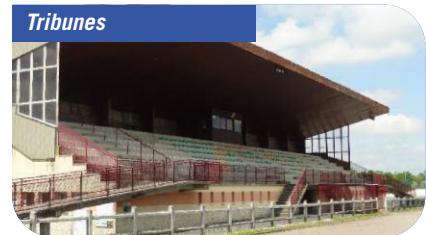
Stade Gaston Meillon



Salle Guy Rossolini



Terrains de Tennis



Tribunes



Salle d'escalade

ROUTE DE FLERS :

- Salle d'Escalade
- Piste Bi-cross, près de la salle d'escalade
- Skate parc, près de la salle d'escalade
- Boulodrome, près de la salle d'escalade



Piste Bi-cross



Skate parc



SUR LA BASE DE LOISIRS :

- **Boulodrome**, près du Bar de la Plage (entrée principale)
- **Activités voile** (Planche à voile, canoé)
- **Hydromodelisme**, Parking de La Brochardière
- **Terrain de Swin golf Annie Goutte**, accès chemin de la Lande, route de Domfront
- **Automodélisme**, Base de Loisirs, accès chemin de la Lande, route de Domfront
- **Poney-club**, Base de Loisirs, route de Domfront



Activité voile



Hydromodélisme



Terrain de swin golf Annie Goutte
championnat de France en double 2013



Gymnase Henri Brossard, Rue Soeur Marie Botier



Salle du collège et Lycée,
Rue F. Desaunay



Salle des arts martiaux et gymnastique,
Bd de Contades



Poney-club

Salle de remise en forme



Rue du 14 juillet

Animateurs : Mme Cerisier Edwige et M. Guillaume Jeannet
Tél. : 02 33 30 05 58

Inscriptions soumises à présentation d'un certificat médical (pour les moins de 18 ans, règlement intérieur et formulaires d'autorisation parentale à signer, imprimés disponibles dans le service). Cours collectifs

OUVERT : Lundi, Mercredi de 10h à 12h et de 14h à 21h - Mardi, Jeudi, Vendredi de 14h à 21h - Samedi de 10h à 12h30.

Centre aquatique

Rue des 5 Frères Robinet
Evacuation des bassins 20 minutes
avant la fermeture .
Renseignements : 02 33 30 80 82



	Périodes scolaires	Vacances scolaires
Lundi	12h00-14h00	12h00-18h30
Mardi	19h00-22h00	14h00-18h30 / 19h30-22h00
Mercredi	14h00-18h00	14h00-18h30
Jeudi	12h00-14h00	12h00-18h30
Vendredi	19h00-22h00	14h00-18h30 / 19h30-22h00
Samedi	9h30-11h30 / 14h00-18h30	9h30-12h30 / 14h00-18h30
Dimanche & jours fériés	9h00-12h30 / 14h00-18h30	9h00-12h30 / 14h00-18h30

Les associations

MULTI-ACTIVITES

• AMICALE FERTOISE

Pdt : M. Goussin - 02 33 30 05 07

Gymnastique sportive : Mme Marie-Pierre Garnier
06 75 11 42 72

Sport pour tous 02 33 30 07 32

Tir à l'Arc : M. Michel Goussin - 02 33 37 17 16

Handball : M. Patrice Mesnil - 02 33 30 15 53

Gymnastique (retraités) Mme Janine Dufour
02 33 37 70 70

• AMICALE LAIQUE

Chorale « Si on chantait » : Mme Monique Mary
02 33 37 26 01

Modélisme : M. Dufossé
02 33 30 08 80

• U. I. A. Université Inter-Ages

Pdt : M. Michel Jarry
02 33 37 21 13

Courriel : uiafertemace@orange.fr
Site : www.uia-ferte-mace.webs.com

SPORTS ET ACTIVITES PHYSIQUES

AÉRONAUTIQUE

• Association AERO CLUB D'ANDAINE

Pdte : Mme Leudière

02 33 37 91 84

Courriel : ac-andaines@orange.fr

Site www.aeroclubdandaines.com

• BAGNOLES AIR CLUB

Pdt : M. Jean Pierre Letellier
09 79 35 06 94 / 06 08 35 10 23

Courriel : jean-pierre.letellier7@wanadoo.fr

ARTS MARTIAUX

• JUDO CLUB FERTOIS

Pdt : M. Xavier Aubert - 02 33 30 46 99

Courriel: alebreuil@aol.com

KARATE CLUB FERTOIS

Pdt : M. René Fatum - 02-33-64-30-36

Courriel : jppicouleau@hotmail.fr

Site : <http://karate-la-ferte-mace.eklablog.com/>

• ARTS MARTIAUX VIETNAMIENS (ETAMV) Qwan Ki Do

Contact : Valéry GAMBERT - 02 33 65 70 44

Site : www.etamv.com

BASKET

• BASKET BALL FERTOIS

Pdt : M. Martin-Pierre Rapeaud

M. Girault Franck - 06.81.61.69.51

Courriel: df.girault@gmail.com

M. Rapeaud courriel : mp.rapeaud@manuplast.fr

Site : www.basketballfertois.iball.fr

YOGA

• YOGA ARC EN CIEL

Contact : Mme Allo - 02 33 37 10 82

COURSE À PIED

• JOGGING D'ANDAINE

Pdt : M. Francis Gastineau

02 33 30 09 48 - 06 38 58 14 80

Courriel: gastineaufrancis@orange.fr

CYCLISME

• VELO CLUB DE LA FERTE MACE

Pdt : M. Mickaël Lecommandeur - 02 43 04 30 38
Courriel vcfertemace@orange.fr

• LES CYCLOS DU PAYS FERTOIS

Pdt : M. Marcel Gahéry - 02 33 37 77 54

• ENTENTE CYCLISTE FERTOISE

Pdt : M. Yves Freddi - 02 33 37 30 46
Courriel yves.freddi@sfr.fr

ESCALADE

• GR.ES D'ANDAINE (escalade)

Contact : M. Titard 02 33 38 21 03
courriel jftitard@orange.fr

FOOTBALL

• JEUNESSE FERTOISE-BAGNOLES (JFB)

Pdt M. Philippe Suchet - 02 33 37 15 44

• FOOTBALL LOISIRS FERTOIS

Pdt : M. Didier Mézière - 02 33 37 02 16

MOTO

• MACADAM BIKE (moto)

Pdte : Mme Christelle Morel - 02 33 37 17 50

SWIN GOLF

• SWIN FERTOIS

Pdt : M. Mickaël Letissier - 06 80 07 37 25
courriel mickael.letissier@wanadoo.fr

TENNIS DE TABLE

• TENNIS DE TABLE

Pdt : M. Thierry Deborde
Contact M. Coquereau - 02 33 37 34 46
Courriel : coquereau.gabriel@neuf.fr

VOLLEY BALL

• CLUB SPORTIF FERTEMACE VOLLEY BALL

Pdt : M. Patrick Lamothe
Contact Mme Anne Charrieras
02 33 37 24 59 - 02 33 37 02 18
Courriel : charrierasanne@yahoo.fr

PÉTANQUE

• LA PETANQUE FERTOISE

Pdt : M. Bertrand Bihel Le Gavroche, Rue d'Hautvieu

CULTURE - LOISIRS

JEU EN RÉSEAU

• ASSOCIATION KALHAN

Pdt M. Victor Auvray Contact M. Etienne Mauger
06 75 01 03 67
www.virtual-lan.fr
Courriel info@virtual-lan.fr

MODÉLISME

• CLUB HYDRO-MODELISME FERTOIS

Pdt : M. Thierry Raucoule - 02 33 37 09 46
Courriel thierry.raucoule@wanadoo.fr

• RAIL MINIATURE PAYS FERTOIS

Pdt : M. Pierre Lateux
Blog : <http://rmpf61.canablog.com>
Courriel : rail-miniature.pays-fertois@laposte.net

MUSIQUE DANSE COUNTRY

• AMLOS/ MUSICIENS EN HERBE / AMLOS COUNTRY DANCE

Musique Lydia Leroux 06 08 06 75 85
Courriel : lydiaanimation@yahoo.fr
Country Guy Wattez 06 77 12 02 30
Courriel : amloscountrydance@free.fr
Site <http://amloscountrydance.free.fr>

Les associations

NATURE

• LES CROQUEURS DE POMMES DU BOCAGE NORMAND

Pdte Mme Madeleine Corbenois - 06 76 79 04 33
ou Office du Tourisme

• A.A.P.P.M.A (Pêche)

Pdt M. Eric Leborgne- 02 43 09 09 65

• AMICALE DES CHASSEURS DE LA FERTE MACE

Pdt M. Ludovic Duval

• Association P.A.R.A.D.E.

Photographes animaliers de la Région
des Andaines et Découverte de l'Environnement.
Objet OLEContact : M. Loïc Roger - 02 33 30 87 38

PATRIMOINE -TRADITIONS

• CONCOURS D'ANIMAUX DE VIANDE

Pdt : M. Roger Foucher - 02 33 37 00 75

• CONFRERIE LA TRIPIERE FERTOISE

Pdt : M. Roger Caugant - 06 35 50 52 09
Secrétaire : Mme Thérèse Charton - 02 33 37 30 10
Courriel : therese.charton@orange.fr

• COMICE AGRICOLE CANTONAL

Pdt : M. Jean-Marc Guillochin- 02 33 38 60 73

• ASSOCIATION POUR LA RESTAURATION

DE L'EGLISE NOTRE-DAME

Pdt : M. J-M De Jacquelot

Courriel : restauration.eglisefertemace@gmail.com

PHILATELIE

• AMICALE PHILATELIQUE

Pdt : M. Michel Armand 02 33 37 47 45

JEUNES

• SCOUTS DE FRANCE

Contact M. Samuel Blondel - 02 33 30 81 77

• M.R.J.C.

Animatrice permanente Mme Lucie André
02 33 38 43 93
Courriel orne@mrvjc.org
Sites : www.mrvjc.org ou <http://normandie.mrvjc.org>

• A.C.E. (Action Catholique des Enfants)

Contact Mme Pascale Vesnière - 02 33 38 43 93

• CLUBS PERLIN-FRIPOUNET-TRIOLY

Contact Mme Pascale Vesnière - 02 33 38 43 93

CENTRE AERE

• LE PLEIN AIR FERTOIS

Pdt : M Michel Goussin - 02 33 30 05 07

JUMELAGES - SOLIDARITE

• COMITE DE JUMELAGE LA FERTE-MACE / NEUSTADT (Allemagne)

Pdt M. Loïc Vavasseur - 09 50 44 33 61
Courriel loic.vavasseur@ac-caen.fr

• COMITE DE JUMELAGE LA FERTE MACE / LUDLOW (GB)

Secrétaire Mme Isabelle Ramond - 02 33 30 00 81
Site www.jumelage-ludlow.webs.com

• COMITE DE JUMELAGE ET DE COOPERATION LA FERTE-MACE / SAVOIGNE (Sénégal)

Pdt : M. Olivier Chatel - 02 33 37 43 47
Courriel : olivier.chatel@nornet.fr

- **ABCD - ASSOCIATION BAOBAB POUR LA COOPERATION ET LE DEVELOPPEMENT**

Pdte : Mme Marguerite Breteau
 Contact Mme Rioux - 02 33 37 09 98
 Courriel j.rioux.davy@laposte.net
 Site : <http://abcd.baobab.free.fr>

- **ASSOCIATION LA FERTE- MACE / EBOLOWA (Cameroun)**

Pdt : M. Christian Van Aerden - 02 33 37 04 82

- **ARTISANS DU MONDE**

Pdt : M. Philippe Ralu - 02 33 38 04 10

- **SOLIDAR'MÔMES**

Pdt : M. Benoit Richard - 02 33 37 21 18
 Site : www.solidarmomes.com

- **RICHELIEU INTERNATIONAL**

Club fort Matthieu

Pdte : Mme Odile Rogue
 Contact : Mme Daniele Breteau
 02 33 96 32 36 / 06 59 23 35 96
 Courriel daniele.breteau@wanadoo.fr

- **LIONS CLUB**

Pdt : M Christian Desalle - 06 06 75 92 63
 Site : www.lions-france.org/normandie

- **ROTARY CLUB DE BAGNOLES DE L'ORNE ET PAYS D'ANDAINES**

Pdt : M. Xavier Desbissons

- **ACTION DES CHRETIENS POUR L'ABOLISSEMENT DE LA TORTURE - ACAT**

Pdte : Mme Monique Carlier - 02 33 37 27 32

- **ASSOCIATION DES MUSULMANS FERTOIS**

Pdt : M. Abdelmjid Najime 02 33 38 55 12
 Courriel : mjid.najime@live.fr
 Site : <http://lesmusulmansfertois.jimdo.com>

AIDE SOCIALE

- **ASSOCIATION INTERMEDIAIRE PHENIX**

Contact : Mme Aline Lefèvre - 02 33 38 05 75

- **ASSOCIATION DES FAMILLES**

Pdt : M. Vincent Veron - 02 33 30 16 96
 Courriel : desfamilles.association@sfr.fr

- **SECOURS CATHOLIQUE**

Pdt : M. Daniel Aumont - 02 33 37 91 17

- **SECOURS POPULAIRE**

Contact : Mme Danielle Lucet - 02 33 37 89 95

- **LES RESTOS DU COEUR**

Contacts : 02 33 37 25 71
 Mme Jacqueline Suard - 02 33 37 26 30

- **UNA BOCAGE ORNAIS**

Services d'aide et d'accompagnement au domicile
 Contact : Mme Petron 02 33 37 22 75
 Courriel : una.fertemace@orange.fr

- **AIDE A DOMICILE DE L'ORNE AAFP/CSF**

Pdt : M. Michel Mary - 02 33 37 29 16
 Site : www.aideadomiciledelorne.org

- **ENFANCE ET PARTAGE - AIDE A L'ENFANCE EN DETRESSE**

Contact : Mme Bugaut 09 71 56 11 10

SANTE - LUTTE CONTRE LA MALADIE

- **FORUM ASSOCIATIF FERTOIS**

Pdt : M. Patrick Fournier - 06 81 56 42 17

- **CROIX ROUGE FRANCAISE**

Pdte : Mme Gisèle Hedou - 02 33 37 21 80

- **ALOIS PAYS D'ANDAINE - (Maladie Alzheimer)**

Contacts Mme Francesconi - 02 33 38 18 43

Mme Vanvincq - 02 33 37 16 26

- **F.N.A.T.H.**

Pdt M. Robert Monnier - 02 33 37 10 51

Site : www.fnath.org

- **ALCOOL ASSISTANCE LA CROIX D'OR**

Contacts : M. Pierre Gaillard 06 23 45 42 73

Courriel alcoolassist61@orange.fr

Site : www.alcoolassistance.net

- **ASSOCIATION DES DONNEURS DE SANG BENEVOLES**

Contact : Mme Thérèse Charton 02 33 37 30 10

Courriel therese.charton@orange.fr

- **ENVOL SANS ALCOOL**

Pdt : M. J-L Maillard - 02 33 35 50 40 / 06 20 88 60 65

M. Victor Jammes - 02 33 37 04 57 / 06 11 99 11 70

Courriel : asso_envolsansalcool@orange.fr

RETRAITES

- **AGE D'OR DU PAYS FERTOIS**

Pdte : Mme Yvette Berthelot

02 33 38 16 49 / 06 86 72 49 47

Mme Marie-Thérèse Gérard 02 33 38 84 62

Courriel : gerard.marietherese@wanadoo.fr

- **UNION DES RETRAITES - PERSONNES AGEES**

Pdte : Mme Renée Houillère - 02 33 30 05 27

- **ASSOCIATION DES AMIS DES PERSONNES AGEES**

DE L'HOPITAL

Pdte : Mme Deparis - 02 33 30 50 53

ANCIENS COMBATTANTS

- **UNION NATIONALE DES ANCIENS COMBATTANTS - UNC**

Pdt : M. Francis Ravoire - 02 33 38 28 23

- **ASSOCIATION DES ANCIENS AFN-FNACA**

Pdt : M. Michel Goualier - 02 33 37 36 01

Courriel michel.goualier@orange.fr

- **ASSOCIATION DES VICTIMES ET RESCAPES DES CAMPS NAZIS**

Pdt. : Lucien Graindorge - 02 33 37 00 32

- **ASSOCIATION DES ANCIENS COMBATTANTS D'INDOCHINE**

Pdt : M. Jacques Radiguet - 02 33 28 16 60

M. Jean Arley - 02 33 37 17 45

- **COMITE DU SOUVENIR FRANCAIS**

Pdt : M. Didier Miclard - 06 87 54 79 03

Courriel : bernard.couillard@orange.fr



Membre du Réseau
Serenium
Services funéraires

Mélanger
Pompes funèbres - Marbrerie

Organisation d'Obsèques
Caveaux - Monuments
Travaux et Entretiens
Articles Funéraires
Contrats Obsèques
Chambre Funéraire

LA FERTÉ-MACÉ
• 81, rue d'Hautvieu
02 33 37 13 83
• Rue de l'Oisivière
02 33 30 40 38
www.serenium-funeraire.fr



**Eric Turcan Serrurerie Isolation
Ferronnerie Lucas**

**Fabrication portails
Garde corps • Grilles
Dépannage serrurerie**



Atelier : 40, rue d'Argentan - 61600 LA FERTÉ-MACÉ
Tél. : 02 33 37 12 06 - Port. 06 78 40 23 32
Fax : 02 33 30 87 42

CLÔTURES - PORTAILS

INDUSTRIELS ET PARTICULIERS



PHILIPPE CHURIN SARL

16 Boulevard Dunant
53700 VILLAINES-LA-JUHEL
Tél. 02 43 03 22 07
Fax 02 43 03 39 93

RENSEIGNEMENTS
SUR RENDEZ-VOUS

RESTAURANT L'ESPERANCE

**TRAITEUR DE AZ
LOCATION DE VAISSELLE**

**13,rue de la barre
61600 LA FERTE-MACE
Tél. : 02 33 37 32 26**



**RESTAURANT
« le sans-gène »**

CRÊPERIE-GRILL

**Le jeudi de 19h à 20h45. Le vendredi 19h à 22h
Samedi de 12h à 13h45 et de 19h à 22h**

**Du lundi au vendredi midi, menu complet
dès 12 € avec buffet.**

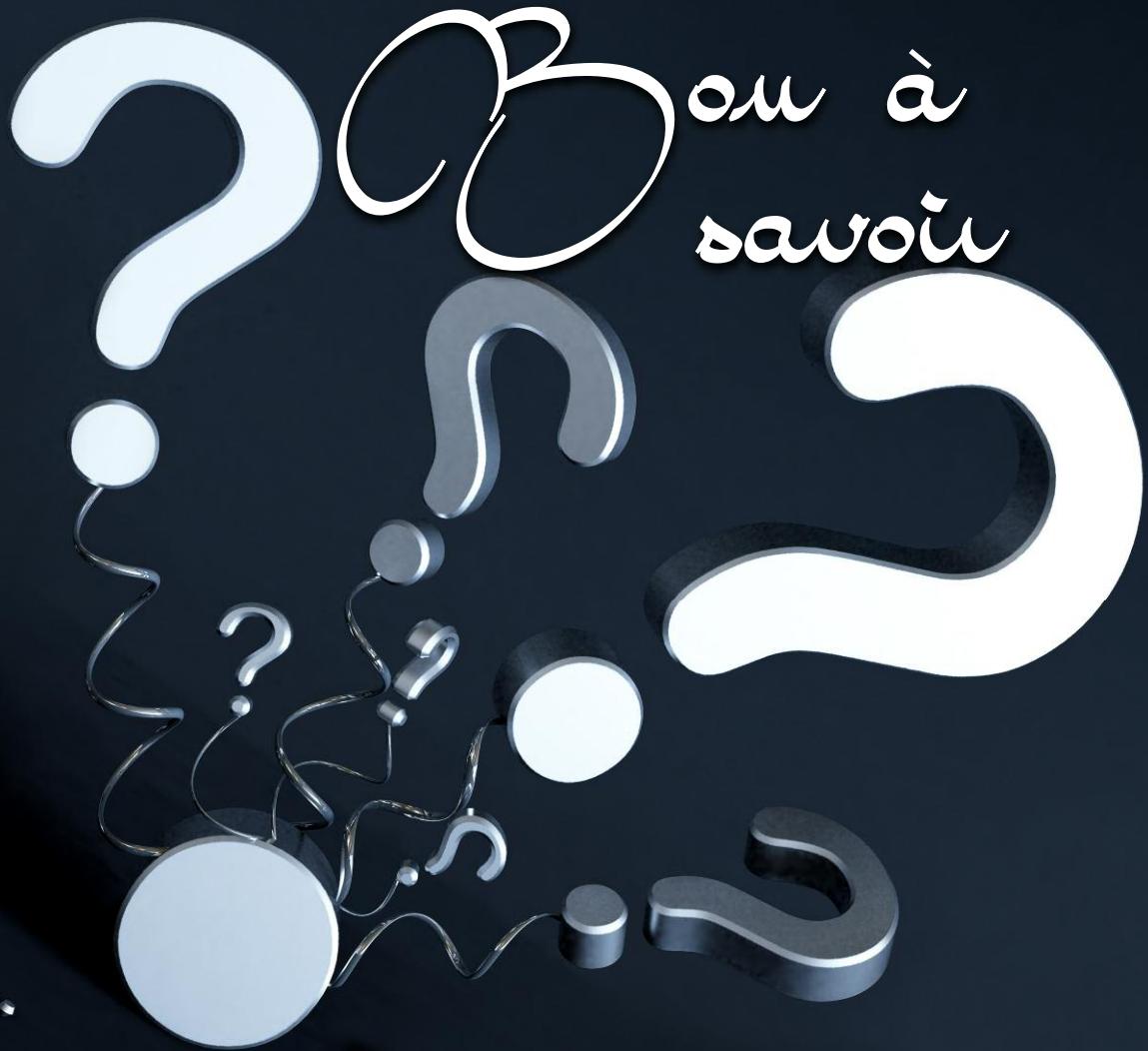
**29, avenue Thiers • 61600 LA FERTE-MACE
Tél. 02 33 38 44 29**

SP MENUISERIE
PVC - BOIS - ALU

**VOLET ROULANT - STORE - FENÊTRE
VÉRANDA - PORTE DE GARAGE
PORTE D'ENTRÉE**

**47, avenue Robert-Cousin
61140 BAGNOLES-DE-L'ORNE
Tél. 02 33 30 85 71 - Fax 02 33 30 85 78**

RCS Condé A 404 408 478 - APE 4332A - SIRET 404 408 478 00026 - n° Intracommunautaire FR 80 404 408 478



Numéros utiles

Papiers à conserver

Plan de ville

Numéros utiles

• SAMU	15
• Pompiers	18
• Gendarmerie	17
• Hôpital des Andaines	02 33 30 50 50
• EDF bleu Ciel contrat (emménagement, déménagement, factures)	09 69 39 44 12
• Dépannage edf	0 810 33 30 61 (numéro du département en dernier)
• GDF Suez renseignements (facture, déménagement...)	09 69 324 324
• VEOLIA Eau Urgences 24h/24	0 811 900 800
• France Télécom Service clients Service Après vente .10 13 ou 08 00 10 13 76	10 14 ou 08 00 10 14 14
• Notaire Maître J.-D. Courtonne 49, rue Saint-Denis	02 33 37 11 11
• Etude Immobilière et Commerciale Hérouet 2, rue Pierre Neveu	02 33 37 73 73
• Agence La Plaine Immobilier 33, rue d'Hautvie	02 33 37 81 88
• Immo -Centre 61 13, rue d'Hautvie	02 33 14 01 60
• Office du Tourisme	02 33 37 10 97

• Drogue info service	N° gratuit : 0 800 231 313
• Jeunes - Violences - Ecoute	N° gratuit : 0 800 202 223
• Sida info service	N° gratuit : 0 800 84 08 00
• Maltraitance personnes âgées et handicapées	39 77
• Violences conjugales et violences faites aux femmes	39 19
• Appel d'urgence Européen	112
• Enfance maltraitée	119

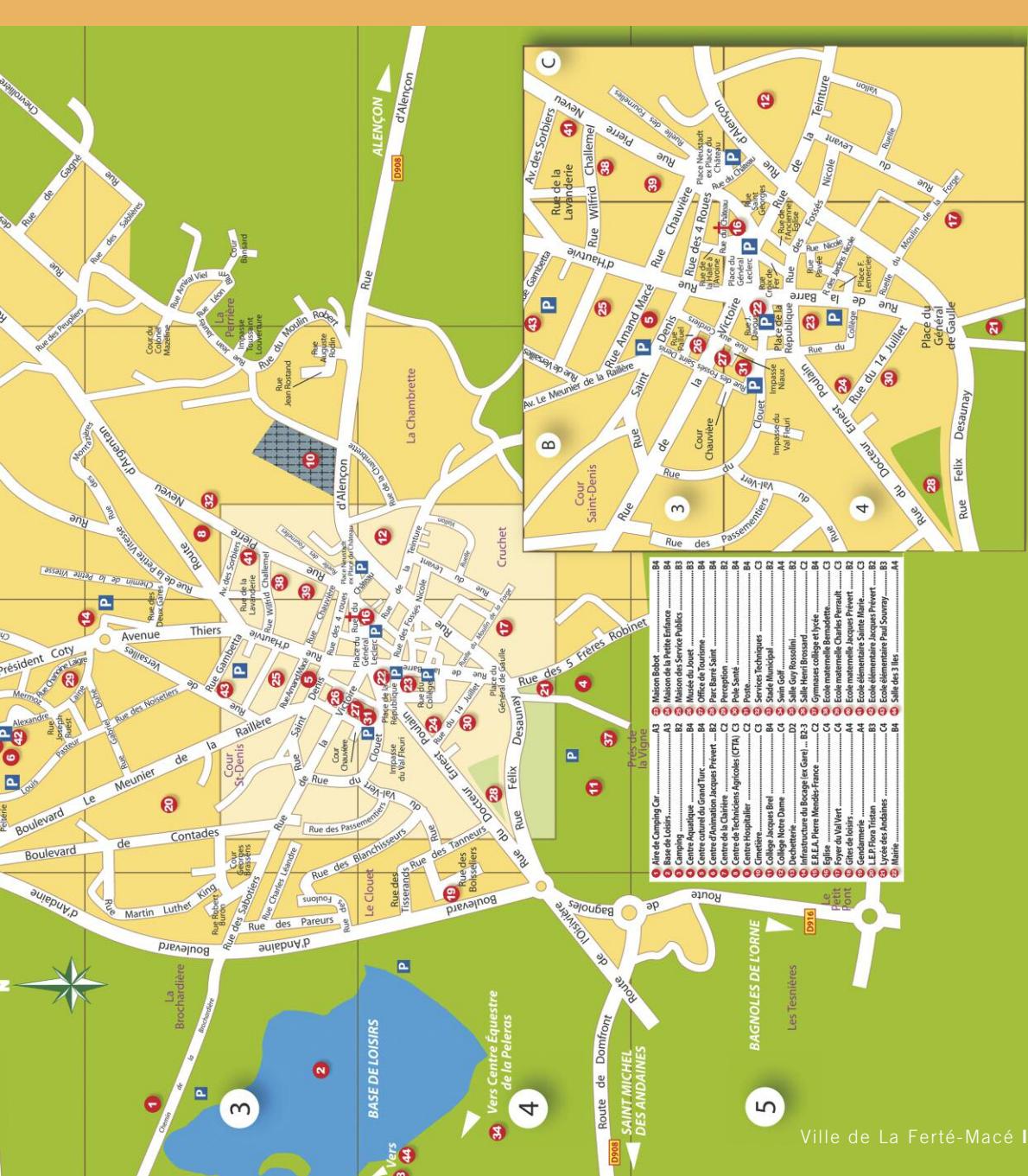
Papiers à conserver

• Actes de propriété et actes notariés -----	-A vie
• Cotisations assurances vie -----	5 ans
• Bulletins d'allocations chômage -----	-A vie
• Bulletins de salaires -----	-A vie
• Baux résiliés, états des lieux et quittances de loyer -----	5 ans
• Bordereaux de versements des allocations familiales -----	2 ans
• Bordereaux de versements en liquide, ordres de virements -----	10 ans
• Carnet de santé -----	-A vie
• Certificats et contrats de travail -----	-A vie
• Contrats d'assurance et avis de réception de résiliation des contrats -----	2 ans
• Contrat de mariage -----	-A vie
• Diplômes -----	-A vie
• Donations -----	-A vie
• Dossiers médicaux (radios, examens, etc...) -----	-A vie
• Dossiers de remboursements de sinistres -----	30 ans
• Factures d'eau -----	2 ans
• Factures d'électricité et de gaz -----	5 ans
• Factures des entrepreneurs et des constructeurs -----	30 ans
• Factures de téléphone, de ramonage, de déménagement-----	1 an
• Frais de séjours en hôpital -----	30 ans
• Jugement de divorce -----	-A vie
• Justificatifs d'impôts sur le revenu -----	3 ans
• Justificatifs de paiement des salaires (employés de maison), des rentes viagères, des pensions alimentaires-----	5 ans
• Livret de famille -----	-A vie
• Permis de construire -----	30 ans
• Relevés de comptes bancaires ou postaux -----	10 ans
• Relevés des charges de copropriété-----	30 ans
• Levés des points de retraite -----	-A vie
• Remboursements de la Sécurité sociale-----	2 ans
• Talons de chéquiers -----	10 ans

Plan de ville La Ferté-Macé

Alençon (rue d')	B4-C3-4	Jardins Nicole (rue des)	B4
Allende (rue Salvador)	B1	Jaurès (rue Jean)	C3
Ancienne Eglise (rue de l')	B4	Laigre (rue Chanoine)	B2
Argentan (route d')	C3-2-D2	Lainé (rue Alexandre)	B2-3
Bagnoles (route de)	A4-5	Lavanderie (rue de la)	C3
Bansard (cour)	D3	Le Meunier de la Raillerie (boulevard)	B2-3
Barre (rue de la)	B4	Leandré (rue Charles)	A-B3
Bas de Fay (chemin dit du)	C2	Lemerrier (place Frédéric)	B4
Bat (chemin de)	B2	Levant (rue du)	C4
Blainvilliers (rue des)	B3-4	Louvel (rue du Docteur Gérard)	B2
Bium (rue Léon)	D3	Ludlow (rue de)	C2
Boisseliers (rue des)	A4	Luther King (rue Martin)	A3
Brassens (cour Georges)	B3	Macé (rue Amand)	B3
Briouze (route de)	B1	Mazeline (cour du Colonel)	C3
Briuyère (chemin de la)	B-C1	Mermoz (rue Jean)	B2
Buron (rue Robert)	A3	Montaizières (rue des)	C3-2
Calville (rue de la)	C1	Moulin de la Forge(ruelle du)	B4
Challamel (rue Wiffried)	B-C3	Moulin Robert (rue du)	C-D3
Chambrette (rue de la)	C4-3	Oisivière (route de)	A4
Champ des Oiseaux (chemin du)	C-D1	Palluel (rue)	B3-4
Château (rue du)	B3-C4	Parcours (rue des)	A3
Chauvière (cour)	B3	Passementiers (rue des)	B3-4
Chauvière (rue)	B-C3	Pasteur (rue Louis)	B2
Chauvins (les)	A-B1	Pavée (rue)	B4
Chévalière (rue)	D-C2	Petite Vitesse (Chemin de la)	C3-2
Cinq Frères Robinet (rue des)	B4-5	Petite Vitesse (rue de la)	C3
Clochet (rue du)	B3-4	Pépuliers (rue des)	C-D2
Collège (rue du)	B4	Pierre (rue Marcel)	A2
Contades (boulevard de)	B2-3	Pomméria (rue de la)	B-C1
Cordiers (rue aux)	B3-4	Pommiers (rue des)	C1-2
Croix de Fer	(B4)	Poulain (rue du Docteur Ernest)	B4
Davoust (rue Jules)	B4	Président Coty (avenue du)	B1-2
Denet (rue du Docteur)	C2	Quatorze Juillet (rue du)	B4
Desaunay (rue Félix)	B4	Quatre Roues (rue des)	B4
Deux Gares (rue des)	B-C3	Rabodange (chemin de)	B4
Domfront (route de)	A4	République (place de la)	B4
Dugrais (rue Frédéric)	B2	Rodin (rue Auguste)	C3
Duhé (rue Gabriel)	B3	Rostand (rue Jean)	C3
Dumesnil (rue Amiral)	B2	Ruest (rue Joseph)	B2
Esnault Pelterie (rue)	B2	Sablières (rue des)	D3
Fliers (route de)	A1-2	Sabotiers (rue des)	A3
Forêt d'Andaine (boulevard de la)	A4-3-2	Saint Denis (rue)	B3
Fossé Nicole (rue des)	B-C4	Saint Georges (rue)	B-C4
Foulons (rue des)	A3	Saint Maurice du Québec (rue)	C1
Fournelles (rue des)	C3	Savoigne Biffache (rue)	C2
Gagné (rue de)	D2	Sœur Marie Boitier (rue)	C3-2-1-D1
Gambetta (rue)	B3	Sorbières (avenue des)	C3
Gasset (rue du)	A2	Tanneurs (rue des)	B4
Général de Gaulle (Place du)	B4	Teinture (rue de la)	B-C4
Général Leclerc (place du)	B4	Thiers (avenue)	B3
Halle à l'Avoine (rue de la)	B3	Tisserands (rue des)	C4
Hamonic (boulevard)	B2	Toussaint Louverture (impasse)	C3
Hautvieu (rue d')	B3	Val Fleur (impasse du)	B4
		Val-Vert (rue du)	B4
		Vallon (ruelle)	C4
		Versailles (rue de)	B3
		Victoire (rue de la)	B3
		Viel (rue Amiral)	D3





Notes



Élevez-vous vers
de nouveaux horizons

Installation neuve - Maintenance
Mise aux normes - Réparation toutes marques

Rue Jean Marie David
Parc d'Activités de la Teillais - 35740 PACE
Tél. : 02 99 60 23 51 - Fax : 02 99 60 26 97
www.abh.fr - contact@abh.fr

Atelier JSa

SARL d'Architecture
Sandra Sellos architecte DPLG
Jean-Pascal Guérin - associé

ZI route d'Argentan

BP 37

61600 LA FERTE-MACE

Tél. : 02 33 14 00 29

Fax : 02 33 14 00 30

contact@atelierjsa.fr

Entreprise d'Architecture
membre du réseau :

RCAN

Réseau de Certification des
Architectes Normands



→ CALENDRIER SCOLAIRE 2013 - 2014

RENTREE mardi 03 septembre 2013

TOUSSAINT du samedi 19 octobre au lundi 04 novembre

NOEL du samedi 21 décembre au Lundi 06 janvier 2014

HIVER du samedi 1^{er} mars au lundi 17 mars

PRINTEMPS du samedi 26 avril au Lundi 12 mai

ETE samedi 05 juillet

Nous remercions
la société AUPINEL
pour leur aimable participation.



Ecole Maternelle - Primaire Bernadette - Sainte-Marie

« Valorise tous les talents,
apprendre autrement » par :

- des échanges entre les classes
- des classes découvertes
- des rencontres sportives
- de l'anglais à tous les niveaux
- un accueil péri-scolaire
(garderie et étude dès 7h30
jusqu'à 18h30)

Tél/fax : 02.33.37.12.20

Courriel :
e.s.marietfertemace@wanadoo.fr

Site :
<http://saintemarielaferte.unblog.fr>



Collège Notre-Dame

« Un parcours scolaire individualisé »

Un projet éducatif commun pour :

Considérer chaque personne :

- comme un être en devenir
- dans sa relation avec les autres
- dans sa dimension spirituelle

- des rythmes scolaires adaptés :
cours de 45 minutes
- soutien en français et mathématiques
à tous les niveaux
- bilangue anglais/espagnol dès la 6^e
- section européenne (anglais)
- 4^e alternance
- section triathlon en 4^e-3^e
- Ateliers au choix pour tous les élèves : sport,
chant, danse, théâtre, arts plastiques...



Tél : 02.33.14.03.10
Fax : 02.33.14.03.11

Courriel :
ndfm61.college@orange.fr

Site :
<http://notredamelaferfertemace.unblog.fr>



casino de Bagnoles de l'Orne
groupe émeraude



Assemblées Générales
Dîners de Gala - Repas d'Affaires

Cocktails - Soirées Privées



MACHINES A SOUS
» Jeux de Table



HÔTEL SPA ***
» 75 Chambres



RESTAURANT
» Avec Vue Panoramique



Lounge Café
» Cinéma

6 Avenue Robert Cousin 61140 **Bagnoles de l'Orne** - *Informations et réservations : 02 33 37 84 00*
casino.bagnoles@groupe-emeraude.com